

**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

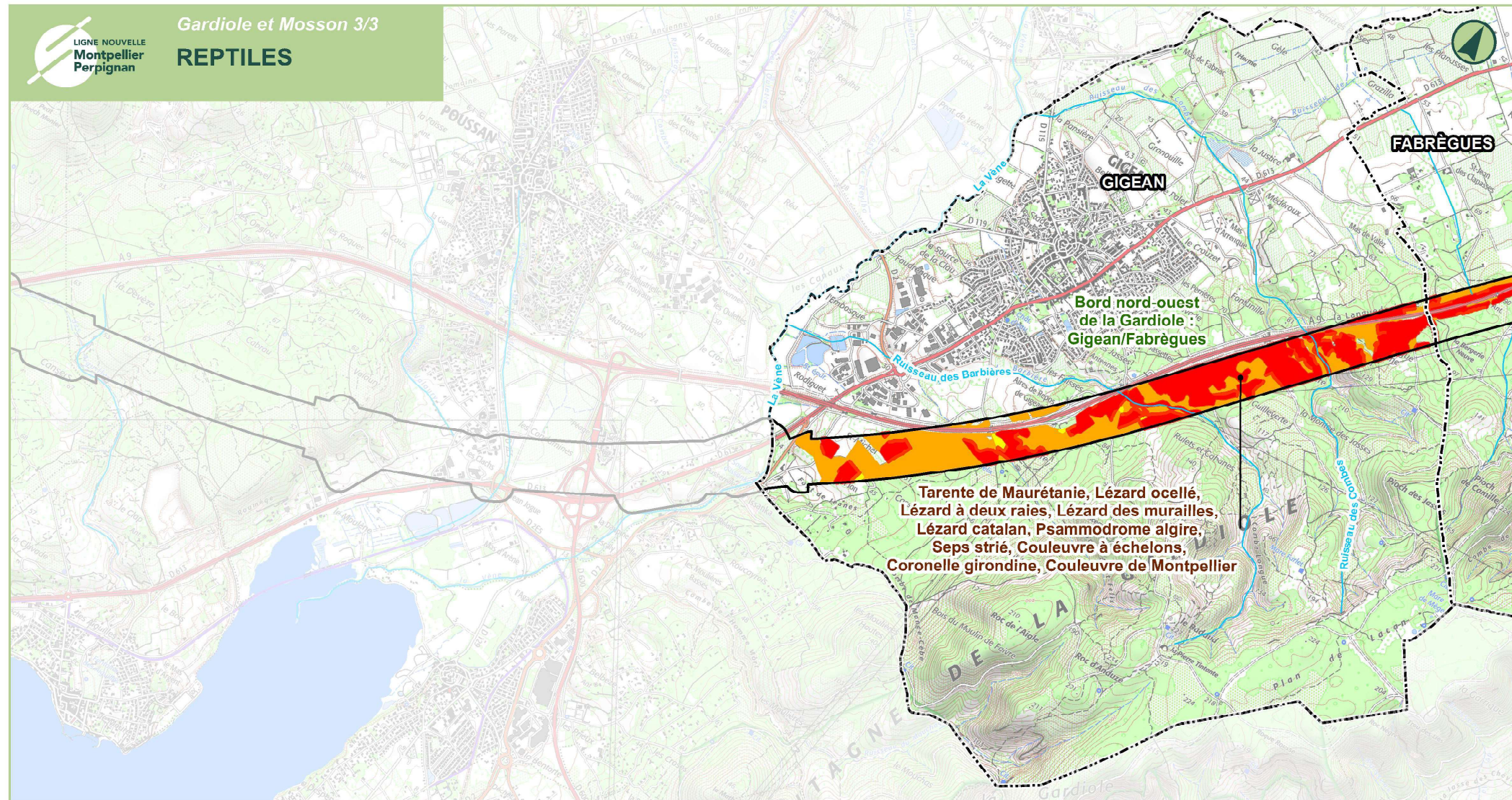
**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les reptiles**

- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les reptiles**

- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort



**LES RESULTATS D'INVENTAIRES DU BASSIN DE THAU**

Les espèces identifiées sur le secteur sont présentées dans les tableaux suivants.

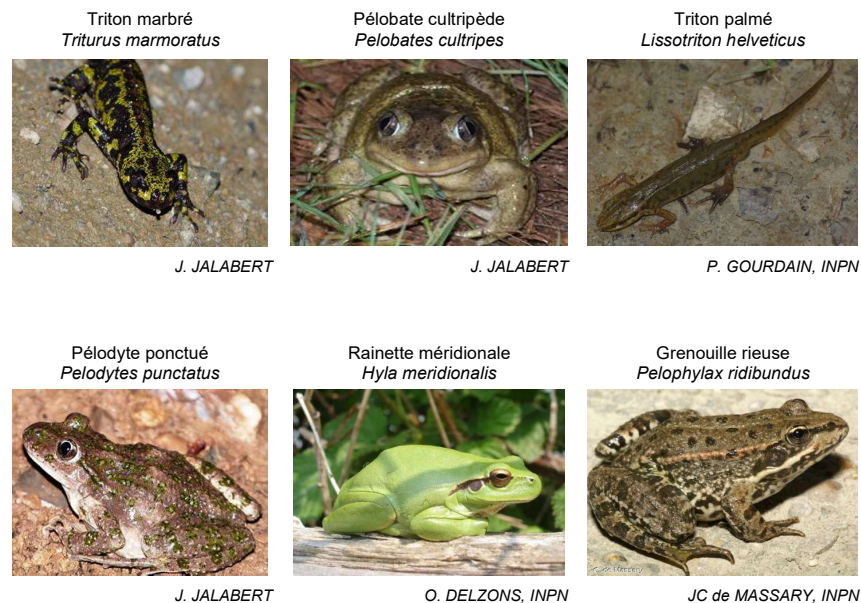
Les amphibiens

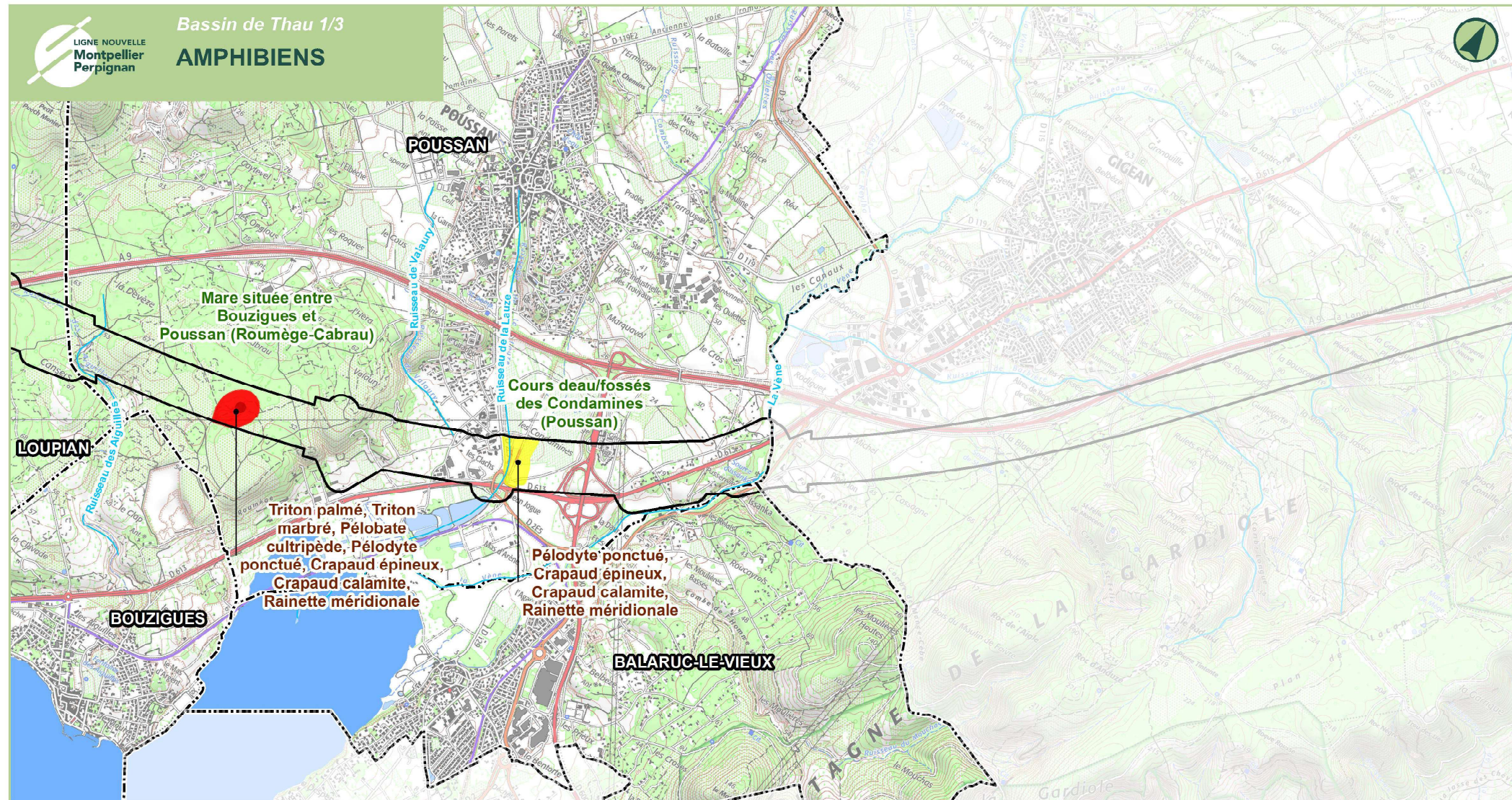
8 espèces d'amphibiens ont été mises en évidence dans le Bassin de Thau. Le Pélobate cultripède (principale espèce patrimoniale), ainsi que d'autres taxons plus communs ou introduits, fréquentent principalement le réseau de mares situé au Nord-Ouest de Mèze (Nord du château de Font Mars) et la mare située entre Bouzigues et Poussan (Roumègue Cabrau). D'autres sites linéaires accueillent la reproduction des espèces communes : le ruisseau de Soupié, le ruisseau de Nègue-Vaquès, le ruisseau de Font Frats (ou d'Aygue Nay) et les cours d'eau/fossés des Condamines (Poussan).

Tableau 54 : Les amphibiens du Bassin de Thau

Nom de l'espèce		Statut de protection et de conservation	Enjeu patrimonial régional	Enjeu à l'échelle de la phase 1
Nom vernaculaire	Nom scientifique			
Pélobate cultripède	<i>Pelobates cultripes</i>	DHIV PN2 LRN VU LRR VU ZNIEFF S	Très fort	Très fort
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	DHIV PN2 LRN NT LRR NT ZNIEFF r	Modéré	Modéré
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Pélogyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	PN3 LRN LC LRR NE ZNIEFF Introduit	Introduit	Négligeable

DHII/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».  
 PN2/3 : espèces inscrites à l'article 2 / 3 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021  
 Art. 2 : protection des individus et des habitats, Art. 3 : protection des individus  
 \* : Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département  
 LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France / LRR : Liste rouge régionale Languedoc-Roussillon :  
 CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccup. mineure ; NA : non applicable ; NE : non évalué  
 ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF en LR : S : Espèce déterminante stricte ; r : Espèce remarquable





**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

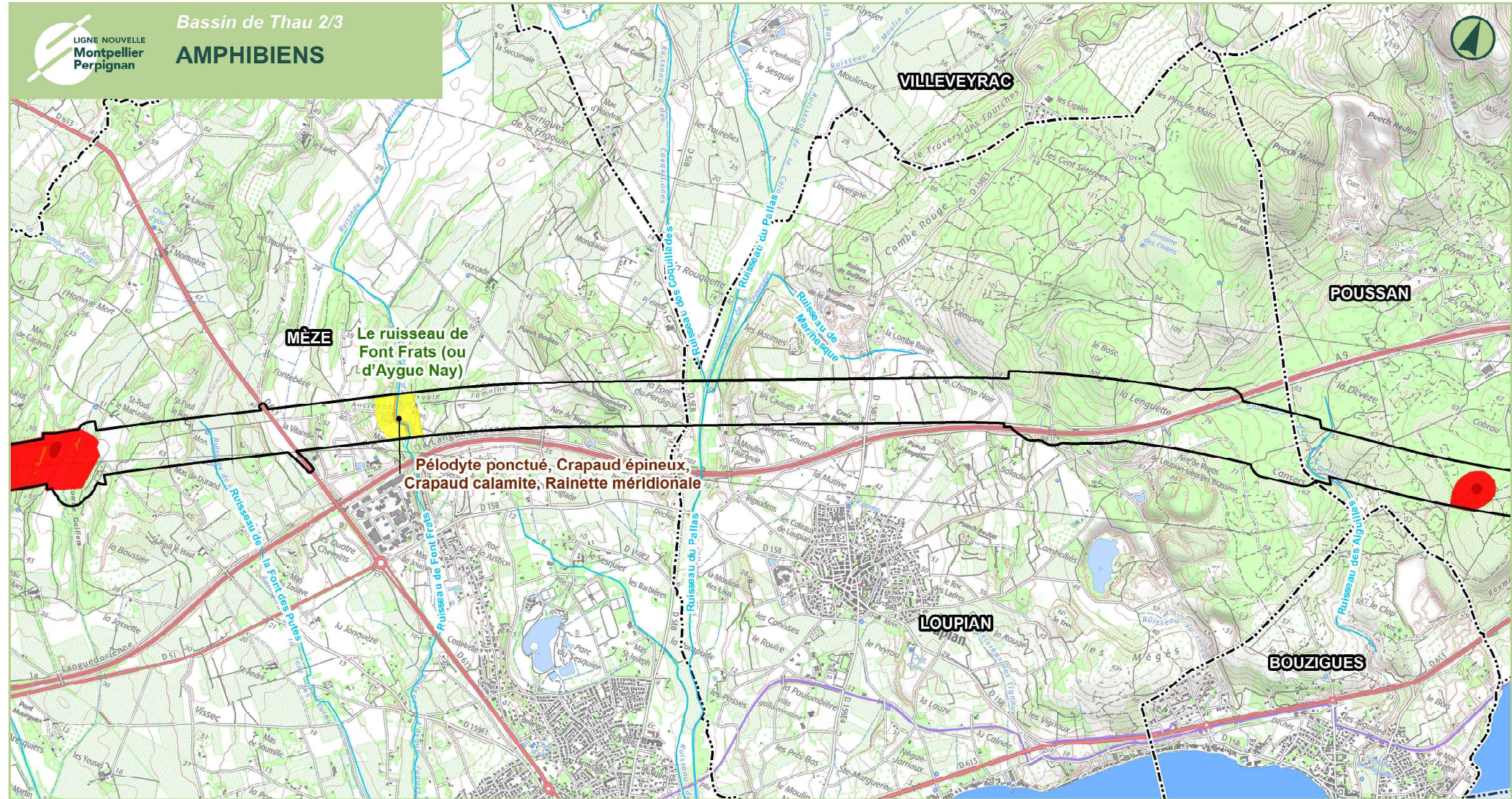
**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les amphibiens**

- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort
- Enjeu très fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotope, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



- LÉGENDE**
- Zone d'inventaire
  - Limite départementale
  - Limite communale
  - Réseau hydrographique principal

- Site d'intérêt présentant des enjeux pour les amphibiens**
- Enjeu faible
  - Enjeu modéré
  - Enjeu fort
  - Enjeu très fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

CASTELNAU-DE-GUERS

MONTAGNAC

Réseau de mares situé au nord-ouest de Méze (nord du château de Font Mars)

Le ruisseau de Soupie

Le ruisseau de Nègue-Vaquès

Pélodyte ponctué,  
Crapaud calamite,  
Rainette méridionale

Triton palmé, Pélobate  
cultripède, Pélodyte  
ponctué, Crapaud épineux,  
Crapaud calamite,  
Rainette méridionale,  
Grenouille rieuse





MÉZE

PINET

POMÉROLS

POMÉROLS

LÉGENDE

-  Zone d'inventaire
-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Réseau hydrographique principal

Site d'intérêt présentant des enjeux pour les amphibiens

-  Enjeu faible
-  Enjeu modéré
-  Enjeu fort
-  Enjeu très fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Les reptiles

14 espèces de reptiles ont été mises en évidence ou sont potentielles dans le Bassin de Thau. Le Lézard ocellé et le Psammodrome d'Edwards (principales espèces patrimoniales), ainsi que d'autres taxons plus ou moins communs, fréquentent principalement des zones agricoles traditionnelles en mosaïque avec des habitats naturels, au Nord du bassin de Thau (Nord de Pinet, Ouest de Mèze, Nord de Mèze).

Tableau 55 : Les reptiles du Bassin de Thau

Nom de l'espèce		Statut de protection et de conservation	Enjeu patrimonial régional	Enjeu à l'échelle de la phase 1
Nom vernaculaire	Nom scientifique			
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	PN2 LRN VU LRR VU ZNIEFF S	Très fort	Très fort
Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus edwardsianus</i>	PN3 LRN NT LRR VU ZNIEFF S	Fort	Fort
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	PN2 LRN LC LRR LC	Modéré	Modéré
Psammodrome algire	<i>Psammodromus algirus</i>	PN3 LRN LC LRR NT ZNIEFF r	Modéré	Modéré
Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	PN3 LRN LC LRR VU	Modéré	Modéré
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	PN3 LRN LC LRR NT	Modéré	Modéré
Couleuvre à échelons	<i>Zamenis scalaris</i>	PN3 LRN LC LRR NT	Modéré	Modéré
Coronelle girondine**	<i>Coronella girondica</i> **	PN3 LRN LC LRR LC	Modéré	Modéré
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	PN3 LRN NT LRR LC	Modéré	Modéré
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	LRN NA LRR NE ZNIEFF Introduit	Introduit	Négligeable

DHIII/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».  
 PN2/3 : espèces inscrites à l'article 2 / 3 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021  
 Art. 2 : protection des individus et des habitats, Art. 3 : protection des individus  
 \* : Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département  
 LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France / LRR : Liste rouge régionale Languedoc-Roussillon ;  
 CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccup. mineure ; NA : non applicable ; NE : non évalué  
 ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF en LR : S : Espèce déterminante stricte ; r : Espèce remarquable

(\*\*) Espèce non contactée lors des inventaires, mais dont la présence est fortement sur la base des données bibliographiques existantes.

Lézard ocellé  
*Timon lepidus*



J. JALABERT

Couleuvre à échelons  
*Zamenis scalaris*



J. JALABERT

Seps strié  
*Chalcides striatus*



J. JALABERT

Psammodrome d'Edwards  
*Psammodromus edwardsianus*



J. JALABERT

Coronelle girondine  
*Coronella girondica*



J. JALABERT

Tarente de Maurétanie  
*Tarentola mauritanica*



JC de MASSARY, INPN

Lézard catalan  
*Podarcis liolepis*



F. SERRE COLLET, INPN

Couleuvre de Montpellier  
*Malpolon monspessulanus*

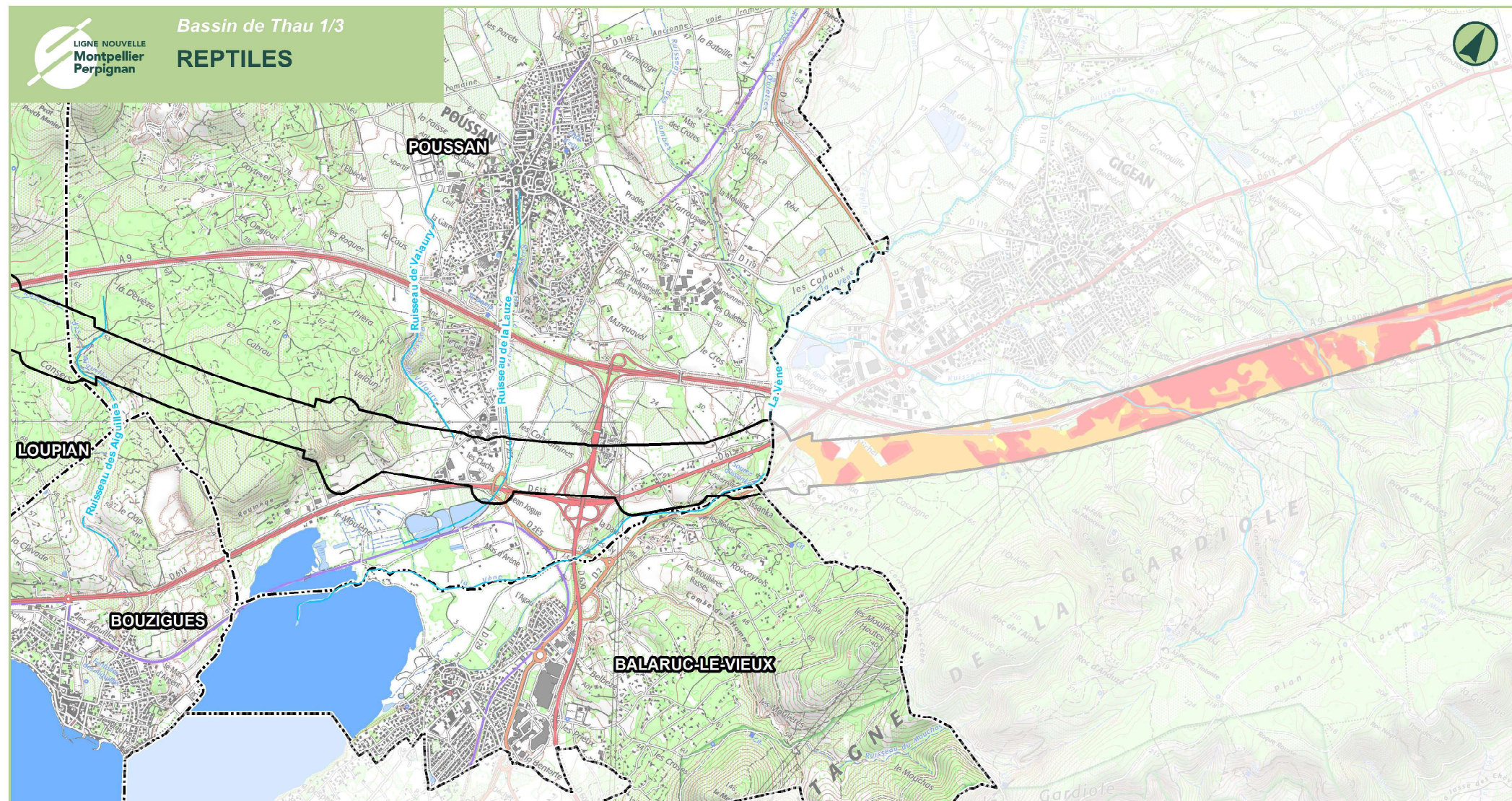


P. GOURDAIN, INPN

Lézard à deux raies  
*Lacerta bilineata*



O. DELZONS, INPN

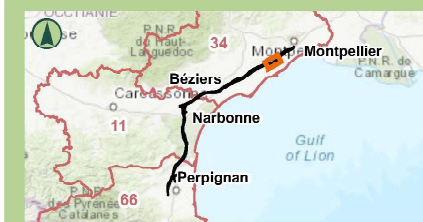


**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

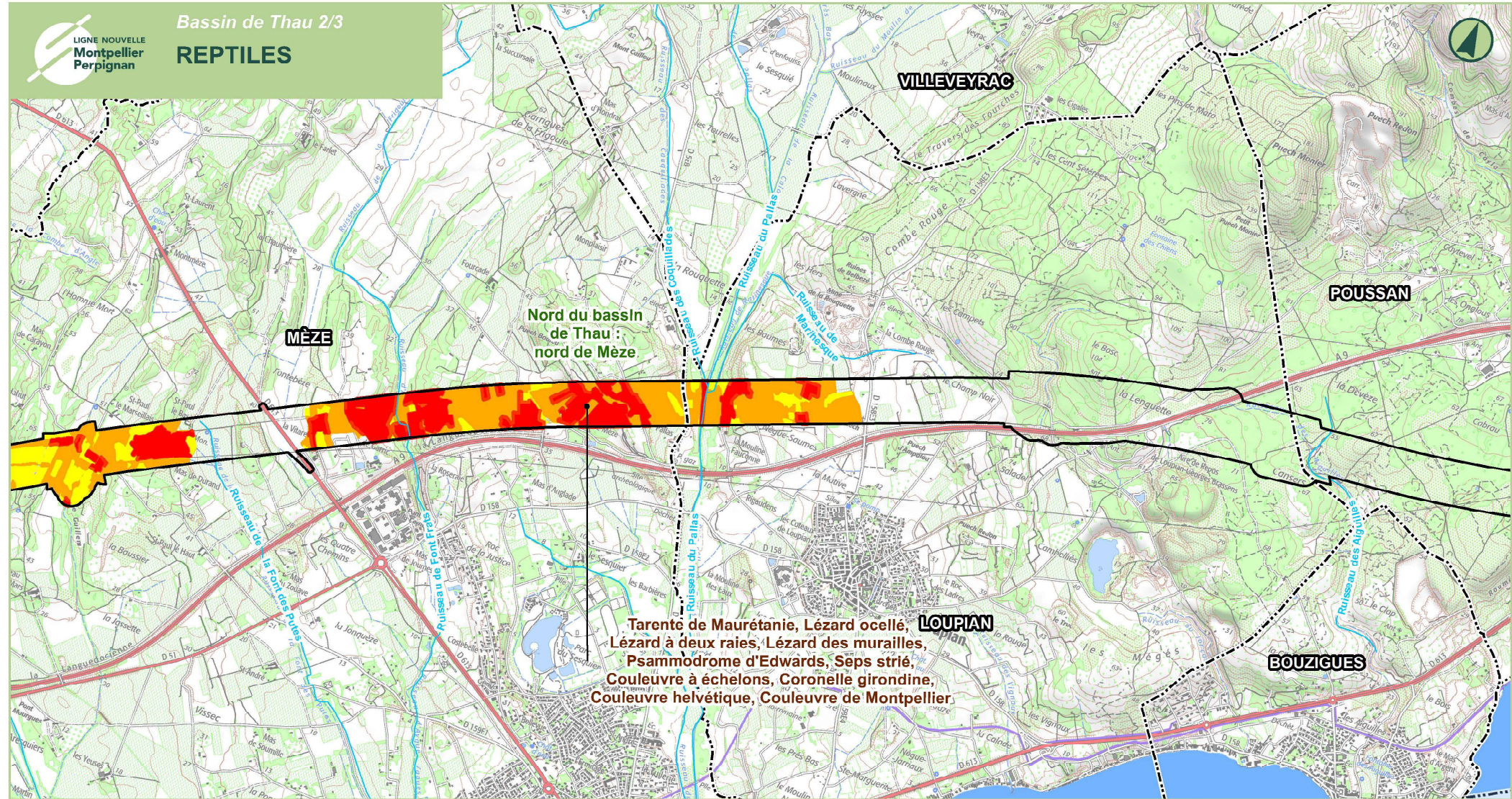
**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les reptiles**

- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotope, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



Nord du bassin  
de Thau :  
nord de Méze

Tarentule de Maurétanie, Lézard ocellé,  
Lézard à deux raies, Lézard des murailles,  
Psammodrome d'Edwards, Seps strié,  
Couleuvre à échelons, Coronelle girondine,  
Couleuvre helvétique, Couleuvre de Montpellier

**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les reptiles**

- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

CASTELNAU-DE-GUERS

MONTAGNAC

Nord du bassin de Thau  
: ouest de Mèze  
/ nord de Pinet

Nord du bassin  
de Thau :  
ouest de Mèze

Tarente de Maurétanie,  
Lézard ocellé, Lézard à deux  
raies, Lézard des murailles,  
Psammodrome d'Edwards, Seps  
strié, Couleuvre à échelons,  
Coronelle girondine,  
Couleuvre de Montpellier

Tarente de Maurétanie, Lézard ocellé,  
Lézard à deux raies, Lézard des murailles,  
Psammodrome d'Edwards, Seps strié,  
Couleuvre à échelons, Coronelle girondine,  
Couleuvre de Montpellier





POMÉROLS

PINET

POMÉROLS

MÈZE

LÉGENDE

-  Zone d'inventaire
-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Réseau hydrographique principal

Site d'intérêt présentant des enjeux pour les reptiles

-  Enjeu faible
-  Enjeu modéré
-  Enjeu fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

**LES RESULTATS D'INVENTAIRES DANS LA VALLEE DE L'HERAULT**

Les espèces identifiées sur le secteur sont présentées dans les tableaux suivants.

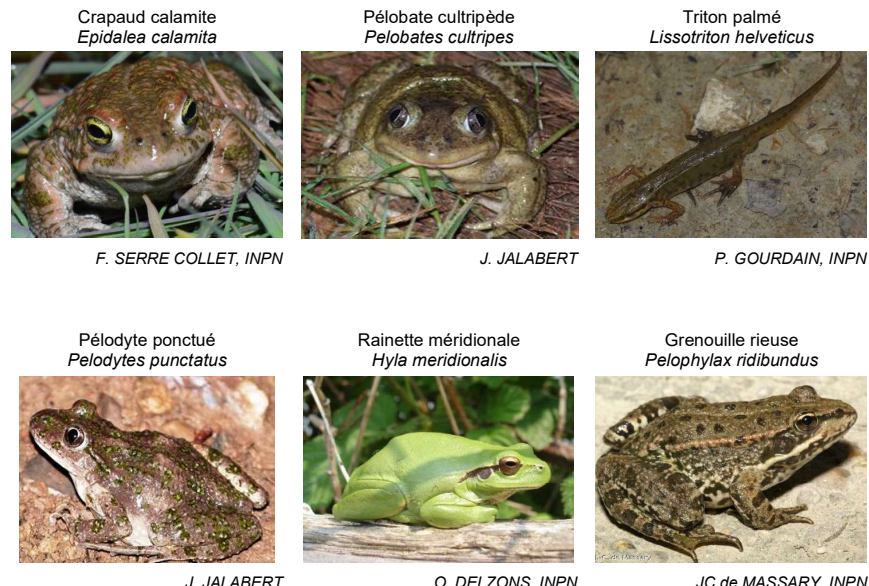
Les amphibiens

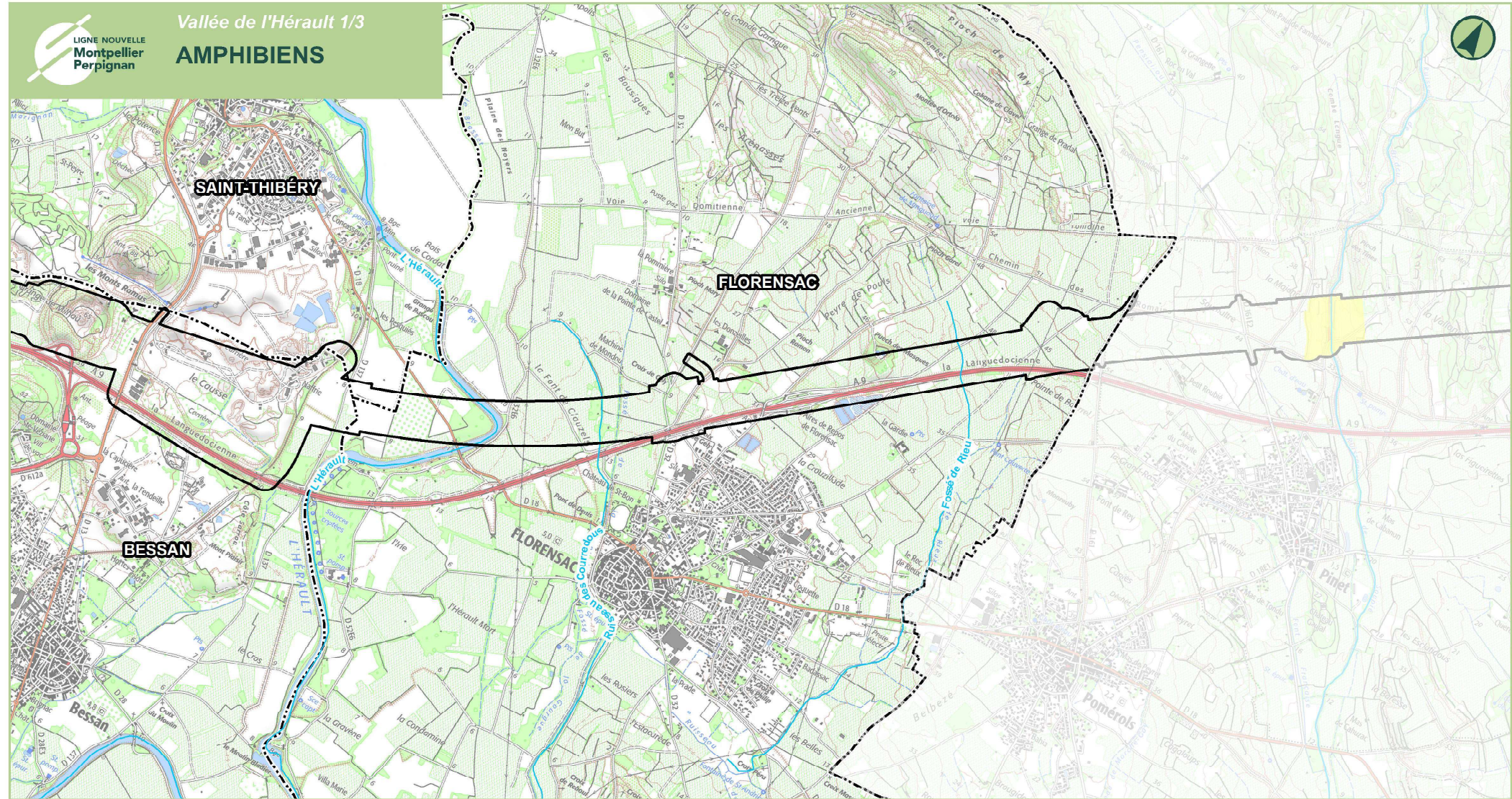
8 espèces d'amphibiens ont été mises en évidence dans la Vallée de l'Hérault. Le Pélobate cultripède (seule espèce patrimoniale) ainsi que d'autres taxons communs ou introduits, fréquentent principalement le réseau de mares situé à l'est de Béziers (environs de l'aire de Béziers-Montblanc de l'A9).

Tableau 56 : Les amphibiens dans la Vallée de l'Hérault

Nom de l'espèce		Statut de protection et de conservation	Enjeu patrimonial régional	Enjeu à l'échelle de la phase 1
Nom vernaculaire	Nom scientifique			
Pélobate cultripède	<i>Pelobates cultripes</i>	DHIV PN2 LRN VU LRR VU ZNIEFF S	Très fort	Très fort
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Discoglosse peint	<i>Discoglossus pictus</i>	DHIV LRN NA LRR NE ZNIEFF Introduit	Introduit	Négligeable
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	PN3 LRN LC LRR NE ZNIEFF Introduit	Introduit	Négligeable

DHII/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».  
 PN2/3 : espèces inscrites à l'article 2 / 3 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021  
 Art. 2 : protection des individus et des habitats, Art. 3 : protection des individus  
 \* : Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département  
 LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France / LRR : Liste rouge régionale Languedoc-Roussillon ;  
 CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccup. mineure ; NA : non applicable ; NE : non évalué  
 ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF en LR : S : Espèce déterminante stricte ; r : Espèce remarquable





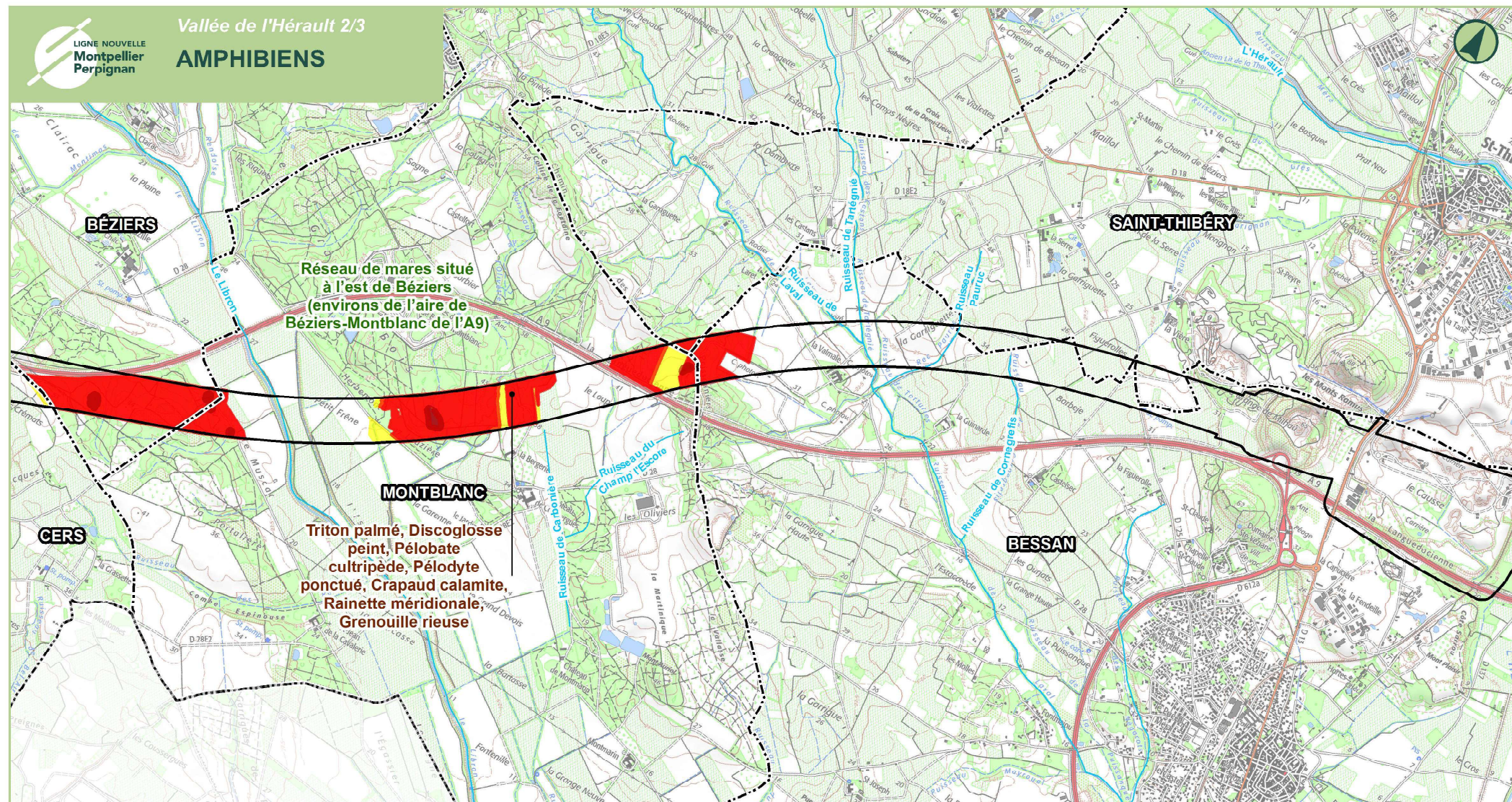
- LÉGENDE**
- Zone d'inventaire
  - Limite départementale
  - Limite communale
  - Réseau hydrographique principal

- Site d'intérêt présentant des enjeux pour les amphibiens**
- Enjeu faible
  - Enjeu modéré
  - Enjeu fort
  - Enjeu très fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotope, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 ©IGN

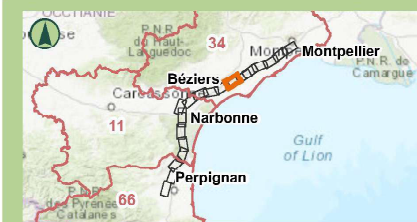


**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

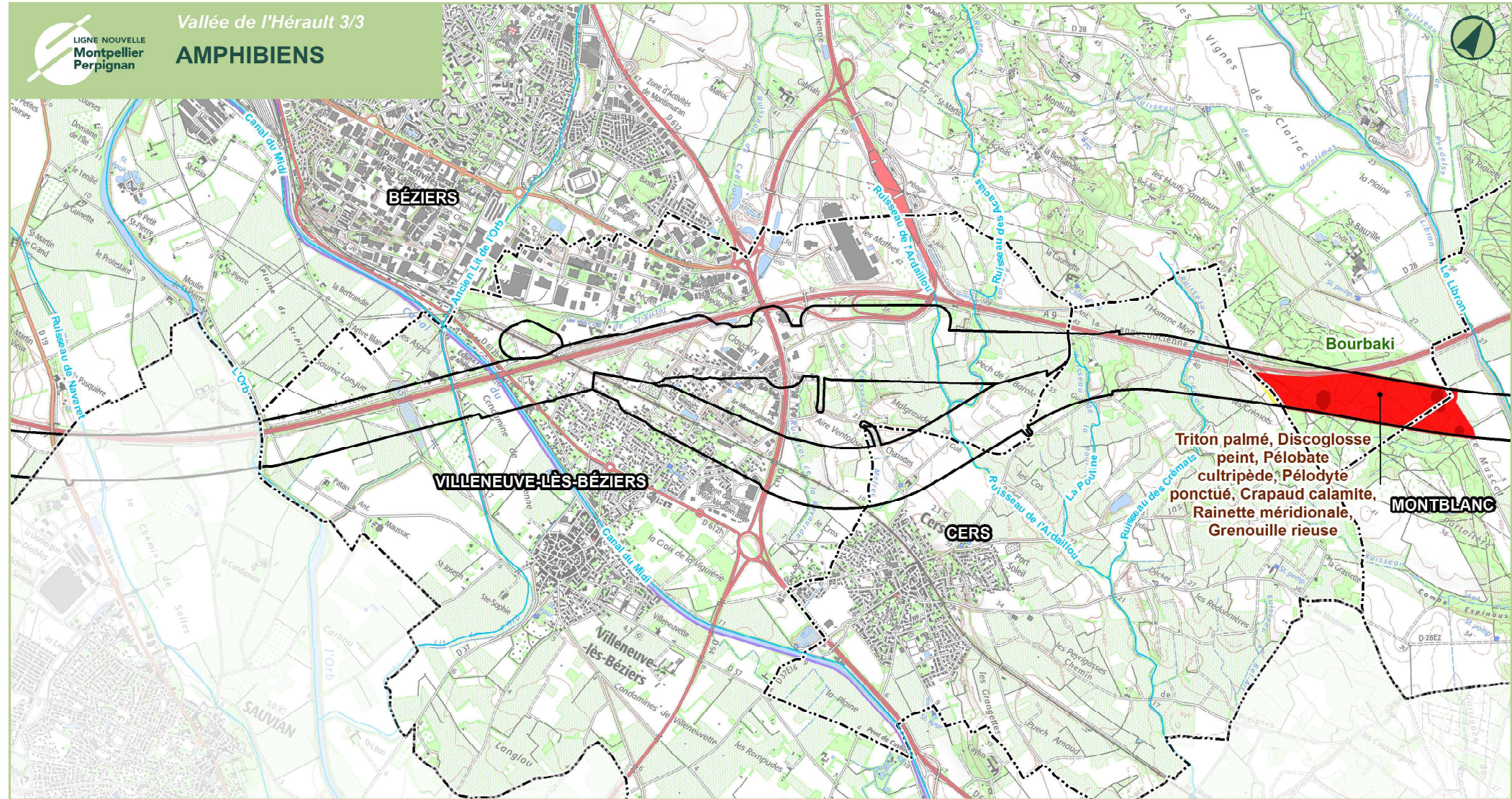
**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les amphibiens**

- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort
- Enjeu très fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

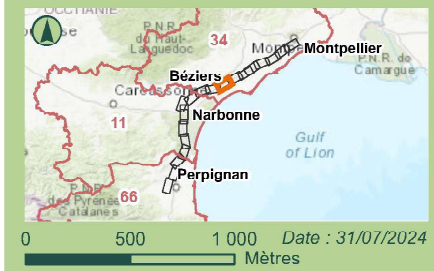
Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



Triton palmé, Discoglosse peint, Pélodade cultripède, Pélodyte ponctué, Crapaud calamite, Rainette méridionale, Grenouille rieuse

- LÉGENDE**
- Zone d'inventaire
  - Limite départementale
  - Limite communale
  - Réseau hydrographique principal

- Site d'intérêt présentant des enjeux pour les amphibiens**
- Enjeu faible
  - Enjeu modéré
  - Enjeu fort
  - Enjeu très fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

Les reptiles

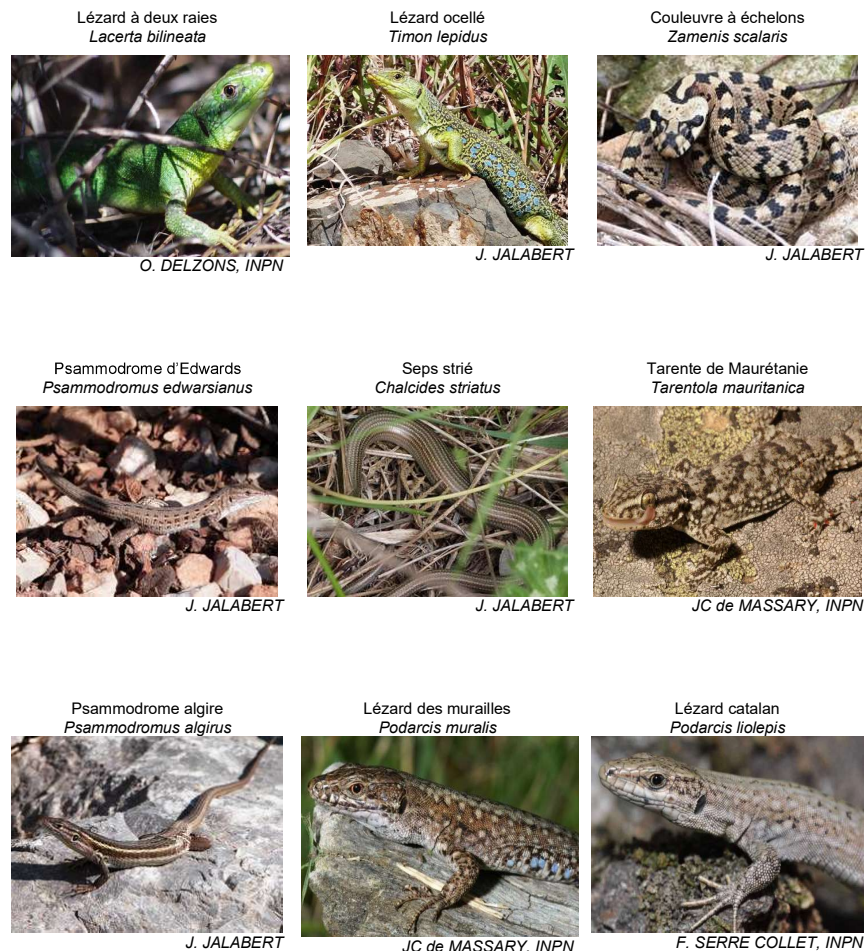
15 espèces de reptiles ont été mises en évidence ou sont potentielles dans la Vallée de l'Hérault. Le Lézard ocellé et le Psammodrome d'Edwards (principales espèces patrimoniales), ainsi que d'autres taxons plus ou moins communs, fréquentent principalement des mosaïques de milieux (milieux interstitiels au sein de zones agricoles intensives) dans la plaine du Biterrois (Cers, Montblanc).

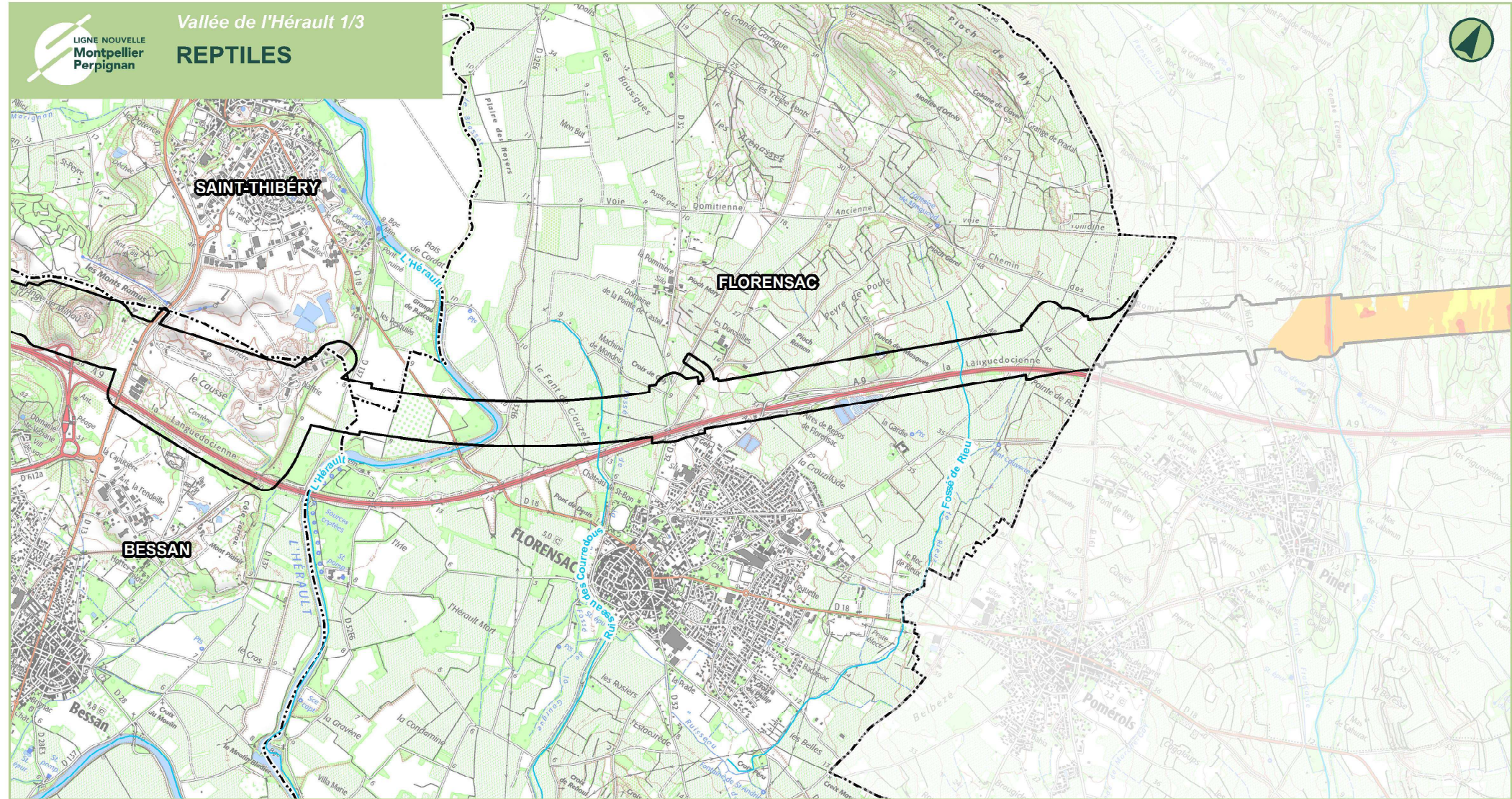
Tableau 57 : Les reptiles dans la Vallée de l'Hérault

Nom de l'espèce		Statut de protection et de conservation	Enjeu patrimonial régional	Enjeu à l'échelle de la phase 1
Nom vernaculaire	Nom scientifique			
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	PN2 LRN VU LRR VU ZNIEFF S	Très fort	Très fort
Psammodrome d'Edwards	<i>Psammodromus edwardsianus</i>	PN3 LRN NT LRR VU ZNIEFF S	Fort	Fort
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	PN2 LRN LC LRR LC	Modéré	Modéré
Psammodrome algire	<i>Psammodromus algirus</i>	PN3 LRN LC LRR NT ZNIEFF r	Modéré	Modéré
Seps strié**	<i>Chalcides striatus**</i>	PN3 LRN LC LRR VU	Modéré	Modéré
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC ZNIEFF r	Modéré	Modéré
Couleuvre à échelons	<i>Zamenis scalaris</i>	PN3 LRN LC LRR NT	Modéré	Modéré
Coronelle girondine**	<i>Coronella girondica**</i>	PN3 LRN LC LRR LC	Modéré	Modéré
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	PN3 LRN NT LRR LC	Modéré	Modéré
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	PN3 LRN LC LRR NT	Modéré	Modéré
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Faible
Tortue de Floride	<i>Trachemys scripta</i>	LRN NA LRR NE ZNIEFF Introduit	Introduit	Négligeable

DHII/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».  
 PN2/3 : espèces inscrites à l'article 2 / 3 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2021  
 Art. 2 : protection des individus et des habitats, Art. 3 : protection des individus  
 \* : Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département  
 LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France / LRR : Liste rouge régionale Languedoc-Roussillon ;  
 CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccup. mineure ; NA : non applicable ; NE : non évalué  
 ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF en LR : S : Espèce déterminante stricte ; r : Espèce remarquable

(\*\*) Espèce non contactée lors des inventaires, mais dont la présence est potentielle sur la base des données bibliographiques existantes.





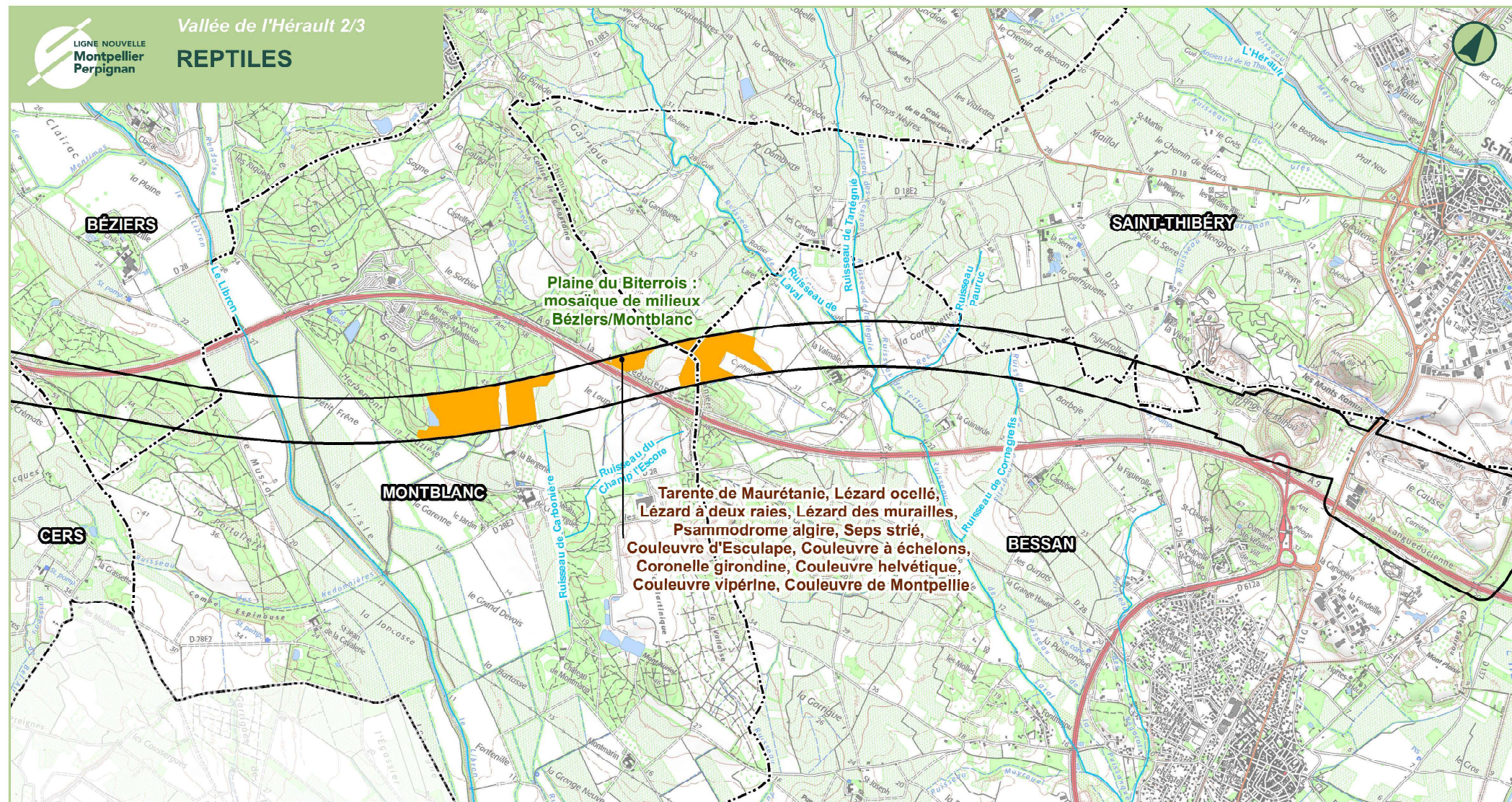
- LÉGENDE**
- Zone d'inventaire
  - Limite départementale
  - Limite communale
  - Réseau hydrographique principal

- Site d'intérêt présentant des enjeux pour les reptiles**
- Enjeu faible
  - Enjeu modéré
  - Enjeu fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotope, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 ©IGN

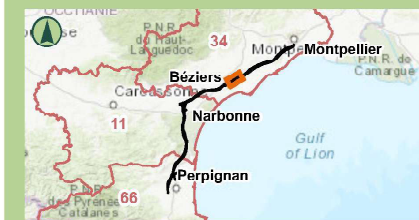


**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

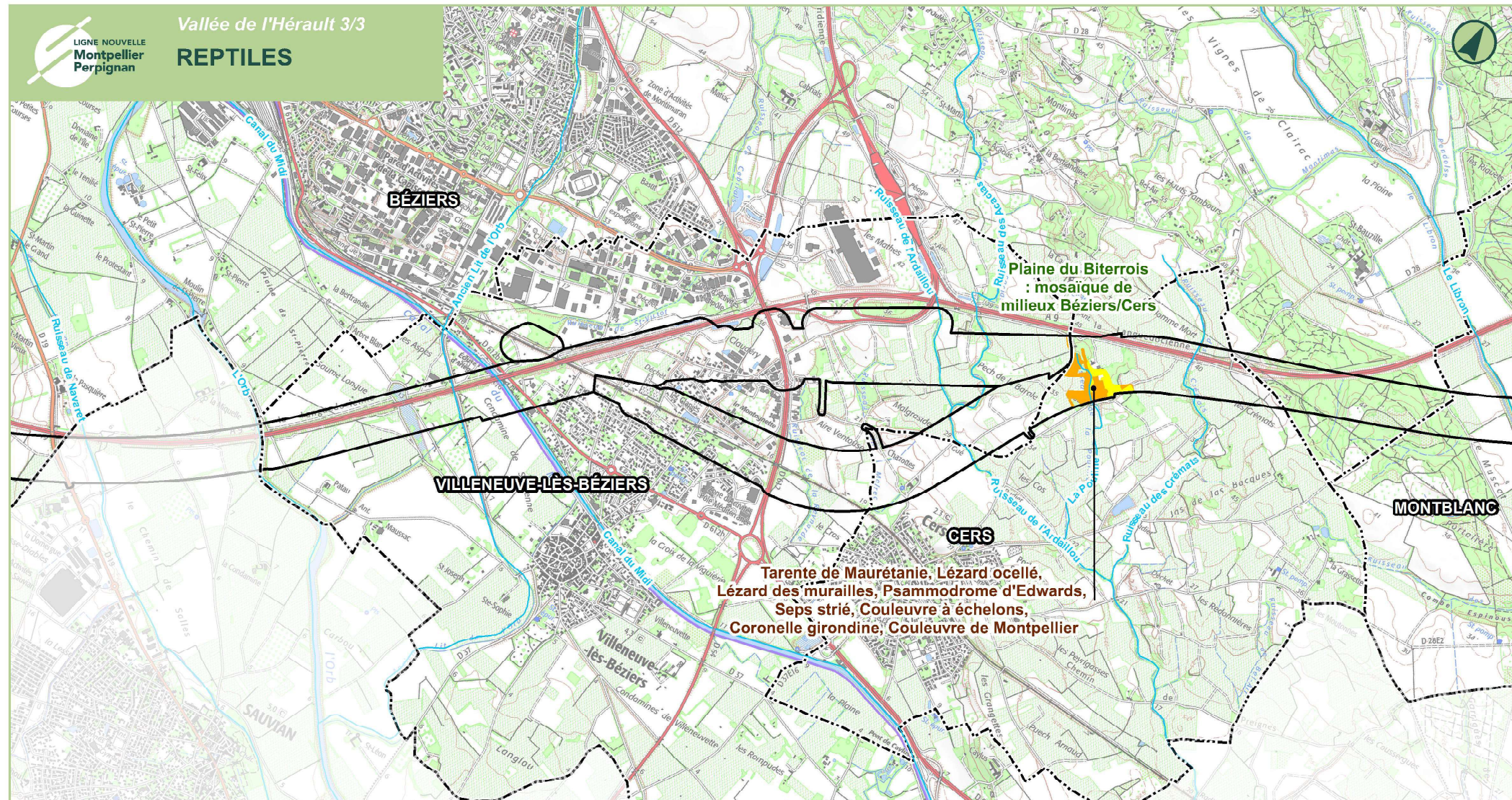
**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les reptiles**

- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotope, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

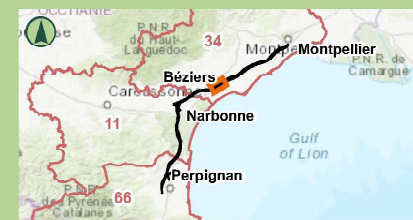


**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les reptiles**

- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort




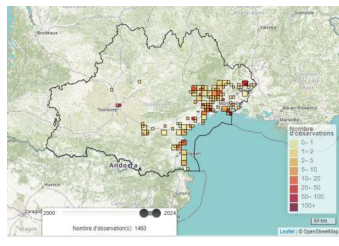
0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN






1.9.3.2. Présentation des principales espèces d'amphibiens de la phase 1

ESPECE D'AMPHIBIEN LA PLUS PATRIMONIALE IDENTIFIEE

PELOBATE CULTRIFEDE  
PELOBATES CULTRIPES

Statut de protection : Protégé, Article 2	Statuts de conservation : An.4 DH, LRN VU, LRR VU, Det. ZNIEFF Strict	
Enjeu régional : TRES FORT	Enjeu contextualisé : TRES FORT	
		
<i>B. ADAM, Mèze (34)</i>	<i>Répartition de l'espèce en Occitania (Atlas SINP – Oc, 2000 – 2024)</i>	
<b>Milieu fréquenté, habitat d'espèce</b>	Le Pélobate est principalement présent dans des secteurs où le sol est meuble et la végétation « ouverte » avec des zones à nue (possibilité d'enfouissement). Cependant, on le retrouve aussi parfois là où le substrat est compact/calcaire. Les milieux aquatiques utilisés pour la reproduction sont divers (même s'ils correspondent généralement à des mares). Un facteur important est la durée d'inondation, qui doit être longue (pour permettre le développement des têtards). Ainsi, leur profondeur est souvent importante.	
<b>Répartition au sein de la phase 1</b>	4 populations sont présentes sur la zone d'inventaire. Une dans un réseau de mares situé à l'est de Béziers (environs de l'aire de Béziers-Montblanc de l'A9), une dans un réseau de mares situé au Nord-Ouest de Mèze (Nord du château de Font Mars), une dans une mare située entre Bouzigues et Poussan (mise en évidence par l'ADNe) et enfin une au pied de la Gardiole (domaine de Mirabeau, Fabrègues).	
<b>Territoires concernés</b>	Plaine du Roussillon	Piémont des Corbières
	Vallée de l'Hérault	Gardiole et Mossou
<b>Éléments quantitatifs</b>	Les deux populations les plus importantes sont celles utilisant les réseaux de mares. Les autres sont plus réduites/localisées.	

AUTRES ESPECES PATRIMONIALES IDENTIFIEES AU SEIN DES PRINCIPAUX SITES A ENJEUX

Nom de l'espèce	Illustration	Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Statut de protection et de conservation	Enjeu patrimonial régional	Éléments contextualisés à l'échelle de la phase 1	Enjeu à l'échelle de la phase 1
Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	 J. JALABERT	Les habitats utilisés pour la reproduction et le développement larvaire sont les eaux stagnantes (mares, fossés), les rivières à cours très lent et les canaux. La reproduction de l'espèce a également pu être observée dans les lacs et les étangs pourvus de ceintures de végétations aquatiques. En dehors de la période de reproduction, l'espèce se cache sous des pierres, des troncs ou des souches, dans des haies, des bois ou des landes parfois relativement secs.	DHIV PN2 LRN NT LRR NT ZNIEFF r	Modéré	Relativement vulnérable, présence sporadique	Modéré
Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	 © Biotope	L'habitat terrestre est typiquement constitué d'une végétation ouverte et assez rase, alternant avec des zones de sol nu, avec présence d'abris (bois mort, rochers) ou de sol meuble pour s'enfouir. L'habitat aquatique peut être défini de la manière suivante : - il se réchauffe rapidement grâce à une faible lame d'eau et un bon ensoleillement ; - les prédateurs des têtards tels que les insectes aquatiques et les poissons y sont absents ou peu abondants à cause d'un assèchement périodique. Les sites de ponte sont des mares le plus souvent temporaires	DHIV PN2 LRN LC LRR LC	Faible	Espèces commune	Faible
Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i>	 © Biotope	Le Crapaud épineux est une espèce ubiquiste fréquentant les milieux présentant une composante fraîche et boisée : bois, haies, parcs urbains, jardins... L'espèce se reproduit dans une grande diversité de milieux aquatiques, en recherchant particulièrement les plans d'eau permanents de grandes dimensions, même empoisonnés.	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Commun	Faible
Pélobyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	 © Biotope	Il préfère les milieux ouverts, avec ou sans îlots de végétation buissonnante ou arborée. Sa présence en contexte alluvial semble liée à la proximité de boisements qui constitueraient un habitat propice à l'hivernage. Il affectionne les sols très superficiels bien exposés comme les éboulis et les plages de graviers ou de sable. Le Pélobyte ponctué montre une préférence marquée pour les points d'eau temporaires, à condition que ceux-ci soient bien ensoleillés, plutôt pauvres en éléments nutritifs, inondés relativement longtemps et végétalisés. Il peut également fréquenter certains milieux permanents plus ou moins riches en végétation aquatique. De façon générale, on considère qu'il s'agit d'une espèce pionnière.	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Commun	Faible
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	 © Biotope	On rencontre cette espèce dans une large gamme de milieux aquatiques stagnants ou à courant lent. Elle semble toutefois dépendre de la présence d'un couvert boisé minimum en milieu terrestre à proximité de sa zone de reproduction.	PN3 LRN LC LRR LC	Faible	Assez commun	Faible


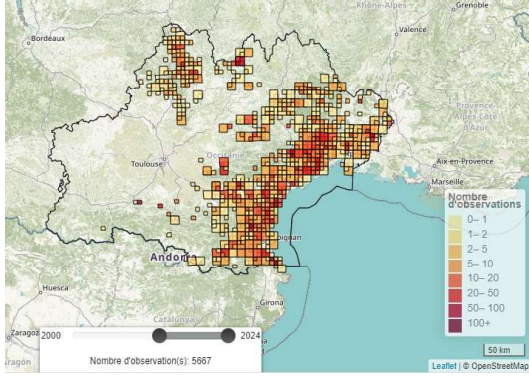
1.9.3.3. Présentation des principales espèces de reptiles de la phase 1

ESPECES DE REPTILES LES PLUS PATRIMONIALES IDENTIFIEES

**CISTUDE D'EUROPE**  
**EMYS ORBICULARIS**

**LEZARD OCELLE**  
**TIMON LEPIDUS**





Statut de protection : Protégée, Article 2	Statuts de conservation : An.2/4 DH, LRN LC, LRR VU, Det. ZNIEFF Stricte
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : MODERE
	
<i>B. ADAM, Villeneuve-Iès-Maguelone (34)</i>	<i>Répartition de l'espèce en Occitanie (Atlas SINP – Oc, 2000 – 2024)</i>
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	La Cistude d'Europe occupe les eaux douces stagnantes ou faiblement courantes, généralement bien ensoleillées et riches en végétation aquatique (marais, fossés/canaux, cours d'eau lents...) Elle peut aussi fréquenter les petits cours d'eau, même temporaires ou assez courants, comme cela est le cas dans le Var et probablement localement dans l'Aude.
Répartition au sein de la phase 1	L'espèce n'a été contactée que sur la Mosson où une population relictuelle semble se maintenir. Les observations issues de la bibliographie concernant les autres cours d'eau ne semblent correspondre qu'à des individus isolés.
Territoires concernés	Plaine du Roussillon   Piémont des Corbières   Plaine de l'Aude   Vallée de l'Orb / Vallée de l'Hérault   Bassin de Thau   Gardiole et Mosson
Éléments quantitatifs	La population de la Mosson est probablement peu importante.




Statut de protection : Protégé, Article 2	Statuts de conservation : LRN VU, LRR VU, Det. ZNIEFF Stricte
Enjeu régional : TRES FORT	Enjeu contextualisé : TRES FORT
	
<i>J. JALABERT, Limoux (11)</i>	<i>Répartition de l'espèce en Occitanie (Atlas SINP – Oc, 2000 – 2024)</i>
Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Le Lézard ocellé occupe une grande variété de milieux naturels ou semi-naturels secs, peu ou pas fermés, du moment qu'il existe une bonne disponibilité en gîtes/caches et en ressource alimentaire (insectes essentiellement).
Répartition au sein de la phase 1	L'espèce est bien présente sur l'ensemble de la zone d'inventaire où elle fréquente divers habitats (garrigues plus ou moins ouvertes, zones agricoles, friches...). Seules les zones trop densément boisées, les zones humides et les grandes cultures dépourvues d'abris lui sont défavorables.
Territoires concernés	Plaine du Roussillon   Piémont des Corbières   Plaine de l'Aude   Vallée de l'Orb / Vallée de l'Hérault   Bassin de Thau   Gardiole et Mosson
Éléments quantitatifs	L'espèce est particulièrement présente au Nord du bassin de Thau et dans les garrigues jouxtant le massif de la Gardiole. Elle est un peu moins abondante dans le Biterrois / vallée de l'Hérault (présence plus ponctuelle).

**PSAMMODROME D'EDWARDS  
PSAMMODROMUS EDWARDSIANUS**

Statut de protection : Protégé, Article 3	Statuts de conservation : LRN NT, LRR VU, Det. ZNIEFF Strict						
Enjeu régional : FORT	Enjeu contextualisé : FORT						
<p>J. JALABERT, Villeveyrac (34)</p>	<p>Répartition de l'espèce en Occitanie (Atlas SINP – Oc, 2000 – 2024)</p>						
<b>Milieu fréquenté, habitat d'espèce</b>	Le Psammodrome d'Edwards fréquente les habitats naturels ou semi-naturels secs, ouverts (garrigues/maquis, friches...) à très ouverts (végétations éparées), sur des substrats sableux, terreux, mameux ou caillouteux.						
<b>Répartition au sein de la phase 1</b>	Sur la zone d'inventaire l'espèce a été contactée ponctuellement à l'est de Béziers et au Nord du bassin de Thau (essentiellement la plaine à l'Ouest de Méze, au niveau de zones ouvertes en mosaïque avec des boisements et des cultures). Elle pourrait être présente à l'extrême est de la zone d'inventaire.						
<b>Territoires concernés</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="background-color: #e0f2f1;">Plaine du Roussillon</td> <td style="background-color: #e0f2f1;">Piémont des Corbières</td> <td style="background-color: #e0f2f1;">Plaine de l'Aude</td> <td style="background-color: #e0f2f1;">Vallée de l'Orb Vallée de l'Hérault</td> <td style="background-color: #e0f2f1;">Bassin de Thau</td> <td style="background-color: #e0f2f1;">Gardiolo et Mosson (?)</td> </tr> </table>	Plaine du Roussillon	Piémont des Corbières	Plaine de l'Aude	Vallée de l'Orb Vallée de l'Hérault	Bassin de Thau	Gardiolo et Mosson (?)
Plaine du Roussillon	Piémont des Corbières	Plaine de l'Aude	Vallée de l'Orb Vallée de l'Hérault	Bassin de Thau	Gardiolo et Mosson (?)		
<b>Éléments quantitatifs</b>	La population du Nord du bassin de Thau est la plus importante. Les autres sont plus réduites/localisées.						

AUTRES ESPECES PATRIMONIALES IDENTIFIEES AU SEIN DES PRINCIPAUX SITES A ENJEUX

Nom de l'espèce	Illustration	Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Statut de protection et de conservation	Enjeu patrimonial régional	Éléments contextualisés à l'échelle de la phase 1	Enjeu à l'échelle de la phase 1
<p>Couleuvre à échelons <i>Zamenis scalaris</i></p>	 <p>© Biotope</p>	<p>C'est un serpent que l'on peut rencontrer dans les milieux rocaillieux comme dans les espaces à forte densité de végétation. Cette couleuvre aime bien être à proximité de buissons dans lesquels elle grimpera. On peut éventuellement l'observer sur des rochers en train de s'insoler.</p>	<p>PN3 LRN LC LRR NT</p>	<p>Modéré</p>	<p>Commune sur le secteur concerné par la zone d'inventaire</p>	<p>Modéré</p>
<p>Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i></p>	 <p>© Biotope</p>	<p>C'est un serpent qui préfère les terrains secs et rocaillieux dans lesquels il pourra avoir de nombreuses cachettes pour se réfugier. On peut observer la couleuvre de Montpellier également dans des forêts de chênes verts, à proximité de points d'eau ou encore dans les prairies.</p>	<p>PN3 LRN LC LRR NT</p>	<p>Modéré</p>	<p>Commune sur le secteur concerné par la zone d'inventaire</p>	<p>Modéré</p>
<p>Couleuvre vipérine <i>Natrix maura</i></p>	 <p>© Biotope</p>	<p>Généralement dans ou à proximité de l'eau, la Couleuvre vipérine fréquente préférentiellement les zones humides naturelles (marais, étangs, ruisseaux...) bien qu'elle se trouve également dans les barrages, fossés et canaux artificiels. Il s'agit de l'espèce de serpent la plus aquatique en France, bien que les jeunes individus peuvent également être observés assez loin des points d'eau : le long des lisières forestières ou sur les voies de chemin de fer.</p>	<p>PN3 LRN NT LRR LC</p>	<p>Modéré</p>	<p>Commune sur le secteur concerné par la zone d'inventaire</p>	<p>Modéré</p>
<p>Lézard catalan <i>Podarcis liolepis</i></p>	 <p>INPN</p>	<p>Cette espèce est liée à des habitats ouverts, chauds et secs possédant une végétation éparse de type méditerranéen. Dans la région, il occupe généralement des terrains plus ou moins accidentés sur fortes pentes et exposés au Sud comme par exemple les falaises, les escarpements rocheux et les pelouses sèches.</p>	<p>PN2 LRN LC LRR LC</p>	<p>Modéré</p>	<p>Commun sur le secteur concerné par la zone d'inventaire</p>	<p>Modéré</p>

Nom de l'espèce	Illustration	Milieu fréquenté, habitat d'espèce	Statut de protection et de conservation	Enjeu patrimonial régional	Éléments contextualisés à l'échelle de la phase 1	Enjeu à l'échelle de la phase 1
<p>Psammodrome algire <i>Psammodromus algirus</i></p>	 <p>J. JALABERT</p>	<p>C'est une espèce qui peut fréquenter des habitats très différents, mais elle est plus abondante dans les zones relativement rocheuses (garrigues, talus, murs de pierres...) et peut se rencontrer à proximité des secteurs urbanisés.</p>	<p>PN3 LRN LC LRR NT ZNIEFF r</p>	<p>Modéré</p>	<p>Commun sur le secteur concerné par la zone d'inventaire</p>	<p>Modéré</p>
<p>Seps strié <i>Chalcides striatus</i></p>	 <p>© Biotope</p>	<p>Ce petit lézard serpentiforme affectionne les habitats xériques tels que les pelouses et les landes sèches des coteaux rocaillieux ou marneux, comportant des cortèges de végétaux méditerranéens. Il est à rechercher dans les milieux herbacés assez denses dans lesquels il se déplace avec une extrême rapidité et agilité.</p>	<p>PN3 LRN LC LRR VU</p>	<p>Modéré</p>	<p>Commun sur le secteur concerné par la zone d'inventaire</p>	<p>Modéré</p>
<p>Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i></p>	 <p>© Biotope</p>	<p>Il se rencontre le plus souvent dans des zones de broussailles, mais il peut être observé dans des milieux très divers, pourvu que l'ensoleillement soit important. Il semble apprécier l'humidité et il est souvent observé près de l'eau.</p>	<p>DHIV PN2 LRN LC LRR LC</p>	<p>Faible</p>	<p>Commun</p>	<p>Faible</p>

### 1.9.3.4. Fonctionnalité écologique des habitats d'espèces et sites d'intérêt les plus importants pour les amphibiens sur la phase 1

#### Habitat général

La biologie de la plupart des amphibiens impose la présence d'un milieu aquatique au moment de la reproduction. Les espèces suivent donc un cycle biphasique avec une phase terrestre (estivage, migration post-nuptiale, hivernage, migration pré-nuptiale) et une phase aquatique (reproduction et/ou mise bas et développement larvaire). La présence d'habitats terrestres de qualité autour des habitats de reproduction décrits ci-après est donc très importante.

#### Sur la zone d'inventaire

Les habitats favorables aux amphibiens sont rares et localisés sur la zone d'inventaire qui est essentiellement couverte de milieux secs et thermophiles. Trois grands types d'habitats, décrits ci-après par ordre d'intérêt, leur permettent de se reproduire et donc de se maintenir.

*NB : Pour l'espèce la plus patrimoniale recensée sur la zone d'inventaire (le Pélobate cultripède), les données issues des premiers inventaires et de la bibliographie ont été enrichies par des inventaires spécifiques en 2020 sur les stations recensées (dont des prélèvements d'ADN environnemental) afin de préciser à la fois les effectifs, l'étendue des populations et leurs habitats (différentes zones d'hivernage, reproduction, migration, etc.). Cela permettra au final une bonne évaluation de la sensibilité des populations au projet.*

#### LES MARES PLUS OU MOINS TEMPORAIRES

Les mares, temporaires ou permanentes, végétalisées ou non, sont incontestablement l'habitat présentant le plus d'intérêt pour la reproduction des amphibiens. On y retrouve la totalité des 10 espèces contactées (pas toutes ensemble car les espèces ont des exigences écologiques différentes, mais certaines mares peuvent accueillir jusqu'à 8 espèces différentes).

#### Gardirole et Mosson

##### Mares situées au pied de la Gardirole (domaine de Mirabeau, Fabrègues)

Il s'agit de mares (zone humide, cf. § 1.11 de la présente pièce), situées autour du Mas de Mirabeau, au Nord de l'Autoroute A9. Les environs sont occupés par de la garrigue assez fermée et des boisements (chênes verts, pins).

Ces mares et leurs environs accueillent d'assez belles populations d'amphibiens et en particulier le Triton marbré et le Pélobate cultripède. Les populations (en particulier Crapaud calamite et Rainette méridionale) sont connectées avec celles du ruisseau de la Garelle un peu au Nord (réseau de fossés). En revanche, l'A9 située juste au Sud limite fortement les possibilités de déplacement (un passage inférieur existe toutefois).

Les mares et leurs environs immédiats correspondent à un habitat de reproduction et aux habitats de vie principaux des amphibiens (hivernage, estivage, alimentation).

L'état de conservation des mares est bon. Les environs sont en voie de fermeture avancée (ce qui a pu avoir un impact sur certaines populations d'amphibiens fréquentant la mare).

Ce site présente **un enjeu fort** à l'échelle du territoire.

#### Bassin de Thau

##### Réseau de mares situé au Nord-Ouest de Mèze (Nord du château de Font Mars)

Il s'agit de mares et petits plans d'eau situés dans une mosaïque de boisements, garrigues et cultures traditionnelles (petites parcelles). Ce système est identifié en partie comme zone humide (« Plan d'eau des Creyssels », cf. § 1.11 de la présente pièce).

La zone englobe les zones de reproduction (mares/plans d'eau), mais aussi les habitats de vie (hivernage, estivage, alimentation). Les échanges entre les zones de reproduction sont possibles et les déplacements probablement assez faciles étant donné le grand nombre de lisières, de chemins, et l'absence de grandes parcelles anthropisées.

L'état de conservation des différents plans d'eau peut être considéré comme moyen étant donné qu'ils sont assez artificiels. Certains sont en outre peu profonds (succès de la reproduction chaque année incertain). Les habitats terrestres « naturels » sont dans un bon état de conservation (boisements, garrigues, mais aussi milieux interstitiels). La population de **Pélobate** semble moyennement importante.

*NB : 2 des 5 sites de reproduction avérés/potentiels sont situés sur la zone d'inventaire. 2 sont au Nord et 1 au Sud. Ainsi la thématique de la fonctionnalité (maintien des possibilités de déplacements) est importante pour ce site.*

Ce site présente **un enjeu très fort** à l'échelle du territoire.

##### Mare située entre Bouzigues et Poussan (Roumège Cabrau)

Ce site, identifié comme zone humide (« Lavogne Cabrau », cf. § 3.2.15 de la présente pièce) correspond à un habitat de reproduction et aux habitats de vie principaux (hivernage, estivage, alimentation). Il comprend en fait 2 mares contiguës, une permanente (lavogne), favorable à la reproduction notamment du Pélobate cultripède et du Triton marbré, et une temporaire, favorable à la reproduction notamment du Crapaud calamite ou du Pélodyte ponctué.

L'état de conservation des mares est très bon. En revanche, les environs éloignés sont en voie de fermeture avancée, ce qui pourrait remettre en cause la survie de certaines populations d'amphibiens à moyen terme (Pélobate compris), du fait de leur isolement.

La population de Triton marbré est importante, celle de Pélobate cultripède probablement plus relictuelle.

Ce site présente **un enjeu très fort** à l'échelle du territoire.



Photo 38 : La mare permanente de Roumège Cabrau (lavogne)

#### Vallée de l'Hérault

##### Réseau de mares situé à l'est de Béziers (environs de l'aire de Béziers-Montblanc de l'A9)

Un réseau de mares et de petits plans d'eau est situé dans des zones semi-fermées relictuelles (maquis, boisements), elles-mêmes incluses dans une matrice agricole assez intensive.

En dehors des mares et des plans d'eau, qui correspondent à des habitats de reproduction, le site englobe, au sein des Bois de Montblanc et de Bourbaki, les habitats de vie (hivernage, estivage, alimentation) et les zones de dispersion principales (échanges/déplacement des individus).

À noter que la mare située la plus à l'est est déconnectée du réseau étant donné la présence de la barrière infranchissable que représente l'A9. Les échanges entre les mares situées à l'Ouest et celles centrales sont possibles, mais sont probablement perturbés par la présence de grandes cultures le long du Libron.

L'état de conservation des différents plans d'eau/mares peut être considéré comme bon à moyen (certains sont peu profonds / en voie de comblement, mais ils sont globalement naturels et exempts de poissons).

Les habitats terrestres « naturels » sont quant à eux dans un bon état de conservation, et la population de pélobate est probablement importante.

Ce site présente **un enjeu très fort** à l'échelle du territoire.

#### LES MILIEUX AQUATIQUES LINEAIRES : RUISSEAUX, RIVIERES, CANAUX, FOSSES.

Sur la zone d'inventaire la majorité des milieux aquatiques correspond à des linéaires : ruisseaux, rivières, canaux et fossés. Il s'agit de milieux possédant généralement un intérêt faible à modéré pour les amphibiens car ils possèdent parfois un courant trop important, ou en raison de la présence de prédateurs (poissons, écrevisses...), de pollutions, de curages...

Ces milieux sont donc le plus souvent utilisés par des espèces dites ubiquistes (peu exigeantes), et communes par ailleurs : Crapaud épineux, Triton palmé, Pélodyte ponctué, Rainette méridionale... Quand ils sont permanents ces milieux accueillent aussi les grenouilles « vertes » (Grenouille rieuse sur la phase 1).

### Bassin de Thau

#### Cours d'eau/fossés des Condamines (Poussan)

Ce site est favorable à la reproduction des amphibiens à enjeu faible, en particulier le Pélodyte ponctué et le Crapaud commun.

Ce site présente un **enjeu modéré** à l'échelle du territoire.

#### Le ruisseau de Nègue-Vaquès (Mèze)

Ce petit cours d'eau est favorable à la reproduction des 5 espèces d'amphibiens à enjeu faible, notamment en raison de sa proximité avec le réseau de mare du Nord-Ouest de Mèze (Nord du château de Font Mars).

Ce site présente un **enjeu modéré** à l'échelle du territoire.

#### Le ruisseau de Font Frats ou d'Aygue Nay (Mèze)

Comme les cours d'eau précédents, ce petit cours d'eau est propice à l'accomplissement du cycle reproductif d'espèces à enjeu faible (crapauds commun et calamite, Pélodyte ponctué, Rainette méridionale).

Ce site présente un **enjeu modéré** à l'échelle du territoire.

#### Le ruisseau de Soupié (Pinet)

Ce site est favorable à la reproduction des amphibiens à enjeu faible, en particulier le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite.

Ce site présente un **enjeu modéré** à l'échelle du territoire.

### LES ZONES INONDEES

Lors des fortes précipitations automnales ou printanières de grandes zones planes ou en légère pente peuvent s'inonder (vignes, friches, anciens marais asséchés, certains secteurs de garrigue, fonds de talwegs...). Ces secteurs sont favorables à des espèces pionnières et adaptées comme le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué (espèce qui se reproduit au printemps mais aussi à l'automne).

Ce type de site est régulièrement présent sur la zone d'inventaire de la phase 1, aucun site ne se distinguant par un intérêt particulier.

### Etat des lieux de la phase 1 – Amphibiens, ce qu'il faut retenir

#### En quelques chiffres :

Neuf espèces d'amphibiens sont avérées sur la phase 1 du projet LNMP (Triton palmé, Triton marbré, Discoglosse peint, Pélobate cultripède, Pélodyte ponctué, Crapaud épineux, Crapaud calamite, Rainette méridionale et Grenouille rieuse). Parmi celles-ci une est modérément patrimoniale, le Triton marbré, et une très patrimoniale, le Pélobate cultripède.

#### Les principaux sites à enjeux :

En matière d'habitats, les milieux les plus intéressants sont les mares (qui accueillent la reproduction de toutes les espèces inventoriées, dont les espèces patrimoniales) et certains ruisseaux/fossés qui accueillent la reproduction de plusieurs espèces communes.

Les sites les plus remarquables sur la phase 1 sont les suivants (enjeu fort à très fort) :

- Mares situées au pied de la Gardiole (domaine de Mirabeau, Fabrègues) – Gardiole et Mosson
- Mare située entre Bouzigues et Poussan (Roumègue Cabrau)
- Bassin de Thau
- Réseau de mares situé au Nord-Ouest de Mèze (Nord du château de Font Mars) – Bassin de Thau
- Réseau de mares situé à l'est de Béziers (environs de l'aire de Béziers-Montblanc de l'A9) – Vallée de l'Hérault.


### 1.9.3.5. Fonctionnalité écologique des habitats d'espèces et sites d'intérêt les plus importants pour les reptiles sur la phase 1

#### Habitat général

La spécificité des reptiles est bien souvent l'utilisation d'habitats de faibles surfaces, souvent sous la forme de linéaires : haies, lisières, murets, fossés, berges de rivières, ruisseaux ou plans d'eau, etc., milieux appréciés de ces animaux. Il peut s'agir d'habitats présents au sein de grandes entités naturelles, comme au sein de zones agricoles voire anthropisées (on parle alors de milieux interstitiels favorables, correspondant à des délaissés, des haies, des talus etc.). La constante d'un habitat favorable étant un milieu comprenant une zone d'insolation bien exposée, une zone refuge à proximité et des milieux environnants de qualité suffisante pour produire la ressource alimentaire.

#### Sur la zone d'inventaire

À la différence des amphibiens, les reptiles se rencontrent dans des habitats très divers sur l'intégralité de la zone d'inventaire et sont présents quasiment partout. Certains secteurs ressortent néanmoins en raison de la diversité des espèces présentes et de densités plus importantes. Ils peuvent être listés par ordre décroissant.

 Seuls sont repris ici les milieux aquatiques et leurs abords. La totalité de ce chapitre est disponible au § 2.10.5, du Chapitre II, du Volume 7A « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier / Béziers) » - Partie 1, de la Pièce C, du présent dossier d'autorisation environnementale.

### LES MILIEUX AQUATIQUES ET LEURS ABORDS

#### Gardiole et Mosson

##### Mosson et ses abords

La présence d'une population relictuelle de Cistude d'Europe est avérée sur ce tronçon de la Mosson. Le cours d'eau et ses milieux rivulaires correspondent à un habitat de vie et à un corridor de déplacement. Des zones de ponte pourraient également être présentes localement au niveau des secteurs les moins végétalisés (prairies, notamment en rive gauche). Par ailleurs, même si les connexions écologiques semblent manquantes, rappelons que la Réserve naturelle nationale de l'Estagnol (site de conservation privilégié de la Cistude d'Europe dans l'Hérault) située sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone est distante de moins d'1 km de la Mosson, et environ 1,2 km de la zone d'inventaire. La Couleuvre vipérine est aussi connue de la zone d'inventaire.

Ce site présente un **enjeu modéré à fort** à l'échelle du territoire.

### Etat des lieux de la phase 1 – Reptiles, ce qu'il faut retenir

#### En quelques chiffres :

16 espèces de reptiles sont avérées sur la zone d'inventaire (Tortue de Floride, Cistude d'Europe, Tarente de Maurétanie, lézards ocellé, à deux raies, des murailles et catalan, psammodes algire et d'Edwards, Seps strié, Coronelle girondine, couleuvres d'Esculape, à échelons, helvétique, vipérine et de Montpellier).

Parmi celles-ci 9 sont modérément patrimoniales et 2 sont des enjeux fort et très fort : le Psammodes d'Edwards et le Lézard ocellé.

#### Les principaux sites à enjeux :

En matière d'habitats, les milieux les plus intéressants sont les grandes zones de garrigues ouvertes ou semi-ouvertes et les zones agricoles traditionnelles en mosaïque avec des habitats naturels (grande diversité de reptiles et présence du Psammodes d'Edwards et du Lézard ocellé), notamment sur le secteur de la Gardiole et au Nord du bassin de Thau. Enfin, la Mosson accueille une population relictuelle de Cistude d'Europe.

### 1.9.4. Les oiseaux

Concernant les oiseaux, les résultats d'inventaires, la présentation des principales espèces et la fonctionnalité écologique des habitats d'espèces et sites d'intérêts les plus importants est disponible pour la phase 1 au § 2.11, du Chapitre II, du Volume 7A « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier / Béziers) » - Partie 1, de la Pièce C, du présent dossier d'autorisation environnementale.

### 1.9.5. Les mammifères

#### 1.9.5.1. Les résultats d'inventaires sur la phase 1

📖 Seuls les résultats d'inventaires pour les mammifères terrestres hors chiroptères sur la phase 1 sont présentés ici. Les résultats d'inventaire pour les chiroptères sont disponibles au § 2.12.1, du Chapitre II, du Volume 7A « Evaluation environnementale de la première phase (Montpellier / Béziers) » - Partie 1, de la Pièce C, du présent dossier d'autorisation environnementale.

#### LES RESULTATS D'INVENTAIRES DE GARDIOLE ET MOSSON

Les mammifères terrestres (espèces patrimoniales et/ou protégées hors chiroptères)

Nom de l'espèce		Statut de protection et de conservation	Enjeu patrimonial régional	Enjeu à l'échelle de la phase 1
Nom vernaculaire	Nom scientifique			
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	DHII/IV PN2* LRN LC ZNIEFF S	Fort	Fort
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	LRN NT	Modéré	Modéré
Campagnol amphibie (p)	<i>Arvicola sapidus (p)</i>	PN2 LRN NT ZNIEFF r	Modéré	Nul à faible
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	LRN NT	Modéré	Faible
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	PN2 LRN LC	Faible	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	PN2 LRN LC	Faible	Faible
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN2 LRN LC	Faible	Faible

DHII/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».  
 PN2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (protection des individus et des habitats)  
 \* : Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département  
 LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France :  
 CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccup. mineure ; NA : non applicable ; NE : non évalué  
 ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF en LR : S : Espèce déterminante stricte ; r : Espèce remarquable

(p) Espèce non contactée lors des inventaires, mais dont la présence est potentielle.

Loutre d'Europe  
*Lutra lutra*



F. PAWLOWSKI

Genette commune  
*Genetta genetta*

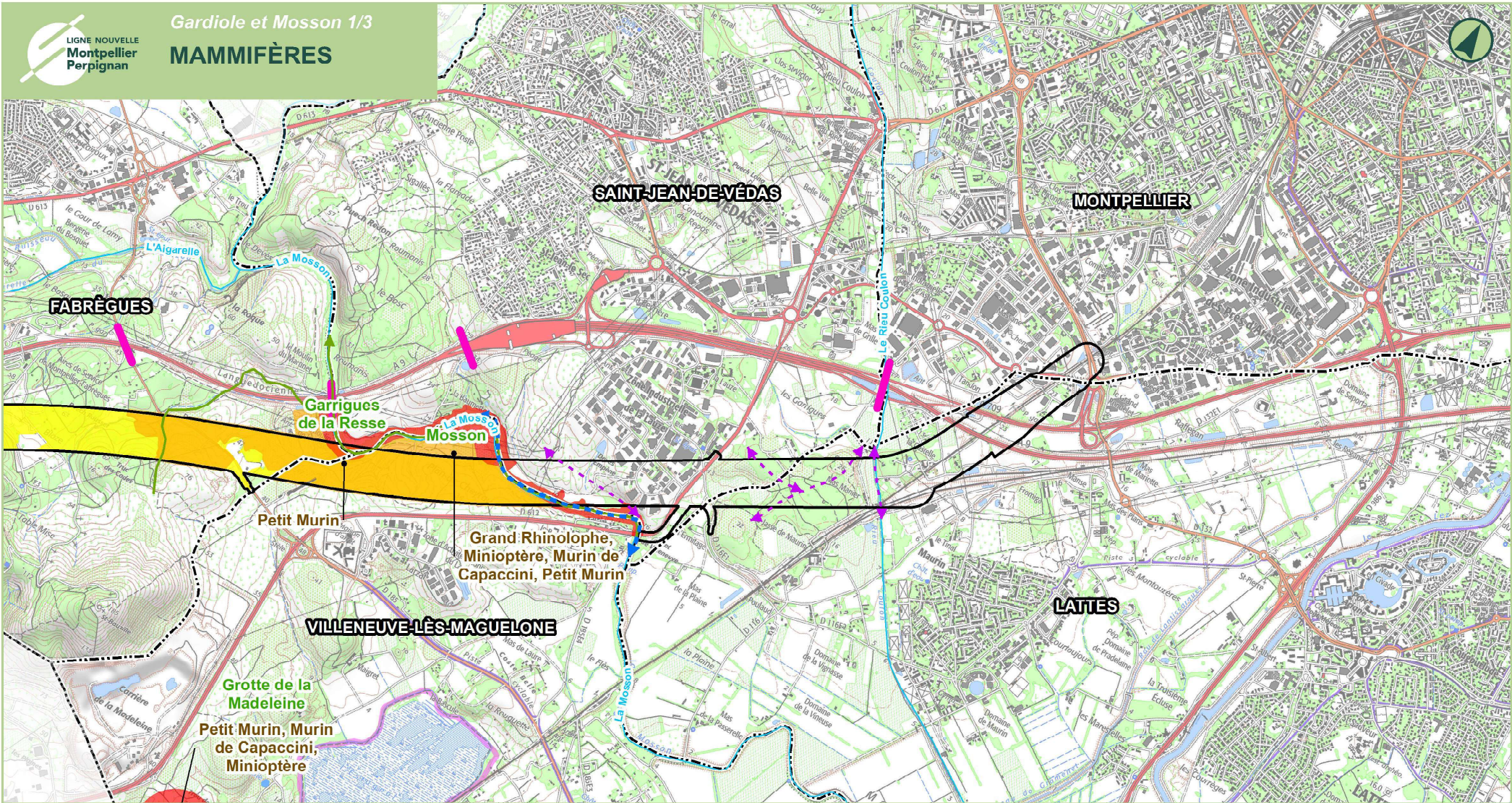


INPN ; P. HAFFNER

Lapin de garenne  
*Oryctolagus cuniculus*



INPN, P. GOURDAIN



**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les mammifères**

**Chiroptères**

- Enjeu modéré
- Enjeu fort
- Enjeu très fort
- Corridors chiroptères - axes de vol

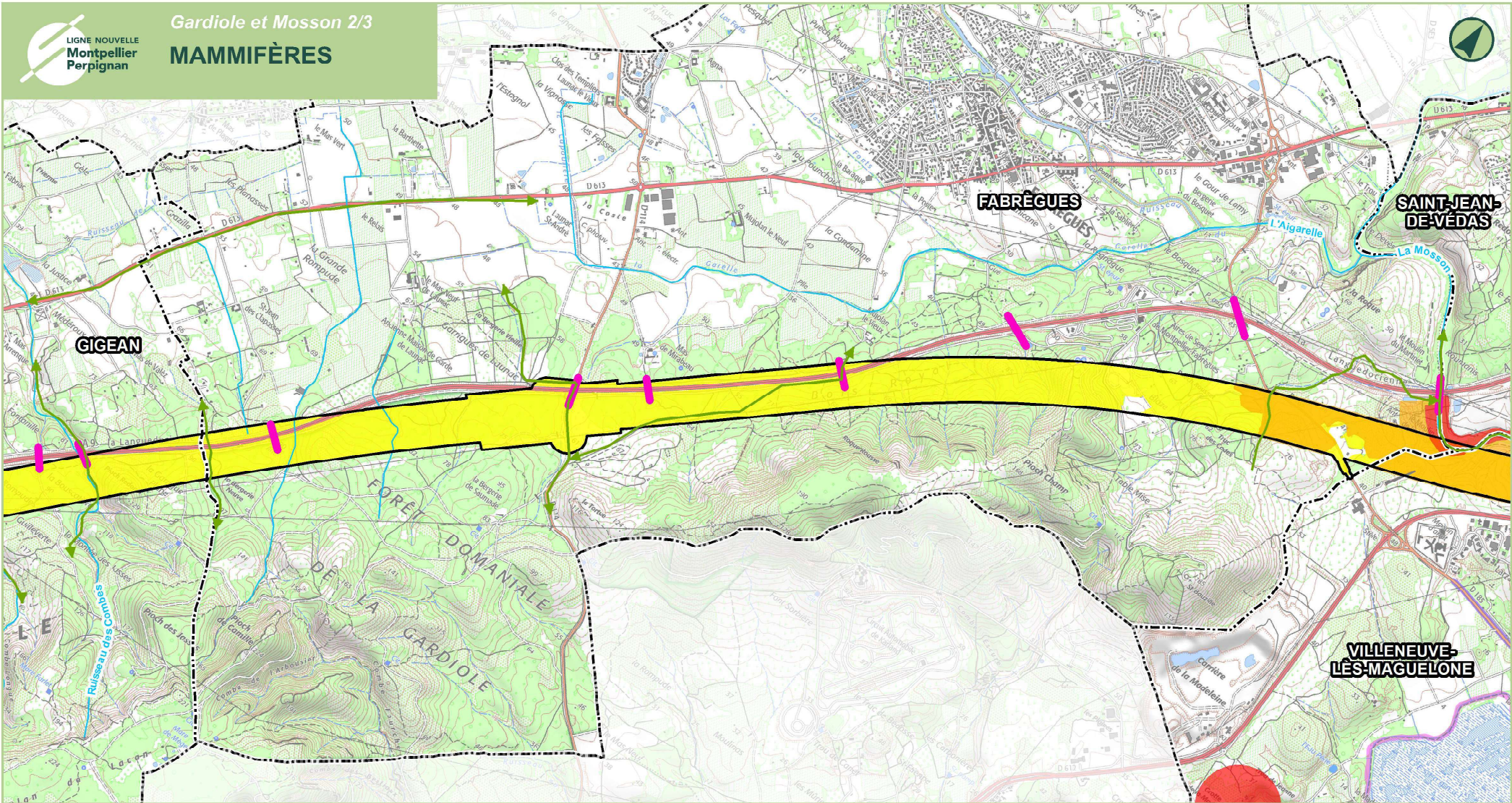
**Mammifères terrestres**

- Milieux perméables aux déplacements (corridors zonaux)
- Corridors linéaires terrestres
- Corridors linéaires cours d'eau/canaux (exemple Loutre)
- Principaux passages à faune (autoroutes)



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



- LÉGENDE**
- Zone d'inventaire
  - Limite départementale
  - Limite communale
  - Réseau hydrographique principal

**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les mammifères**

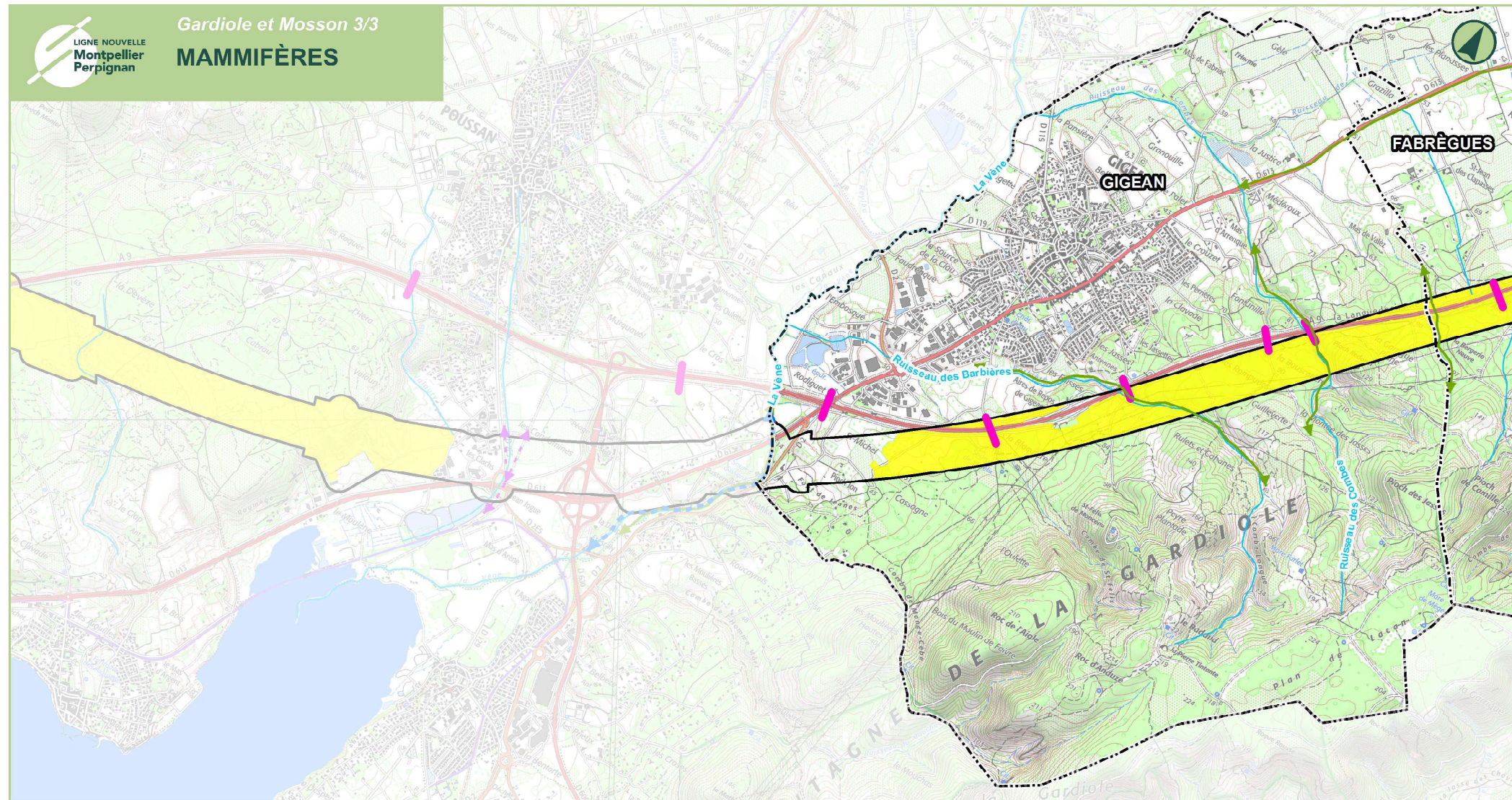
**Chiroptères**

- Enjeu modéré
- Enjeu fort
- Enjeu très fort
- Corridors chiroptères - axes de vol

**Mammifères terrestres**

- Milieux perméables aux déplacements (corridors zonaux)
- Corridors linéaires terrestres
- Corridors linéaires cours d'eau/canaux (exemple Loutre)
- Principaux passages à faune (autoroutes)





**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les mammifères**

**Chiroptères**

- Enjeu modéré
- Enjeu fort
- Enjeu très fort
- Corridors chiroptères - axes de vol

**Mammifères terrestres**

- Milieux perméables aux déplacements (corridors zonaux)
- Corridors linéaires terrestres
- Corridors linéaires cours d'eau/canaux (exemple Loutre)
- Principaux passages à faune (autoroutes)



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 ©IGN

LES RESULTATS D'INVENTAIRES DU BASSIN DE THAU

Les mammifères terrestres (espèces patrimoniales et/ou protégées hors chiroptères)

Nom de l'espèce		Statut de protection et de conservation	Enjeu patrimonial régional	Enjeu à l'échelle de la phase 1
Nom vernaculaire	Nom scientifique			
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	LRN NT	Modéré	Modéré
Campagnol amphibie (p)	<i>Arvicola sapidus (p)</i>	PN2 LRN NT ZNIEFF r	Modéré	Nul à faible
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	LRN NT	Modéré	Faible
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	PN2 LRN LC	Faible	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	PN2 LRN LC	Faible	Faible
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN2 LRN LC	Faible	Faible

DHII/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

PN2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (protection des individus et des habitats)

\* : Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France :

CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccup. mineure ; NA : non applicable ; NE : non évalué

ZNIEFF : Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF en LR : S : Espèce déterminante stricte ; r : Espèce remarquable

(p) Espèce non contactée lors des inventaires, mais dont la présence est potentielle.

Loutre d'Europe  
*Lutra lutra*



F. PAWLOWSKI

Genette commune  
*Genetta genetta*

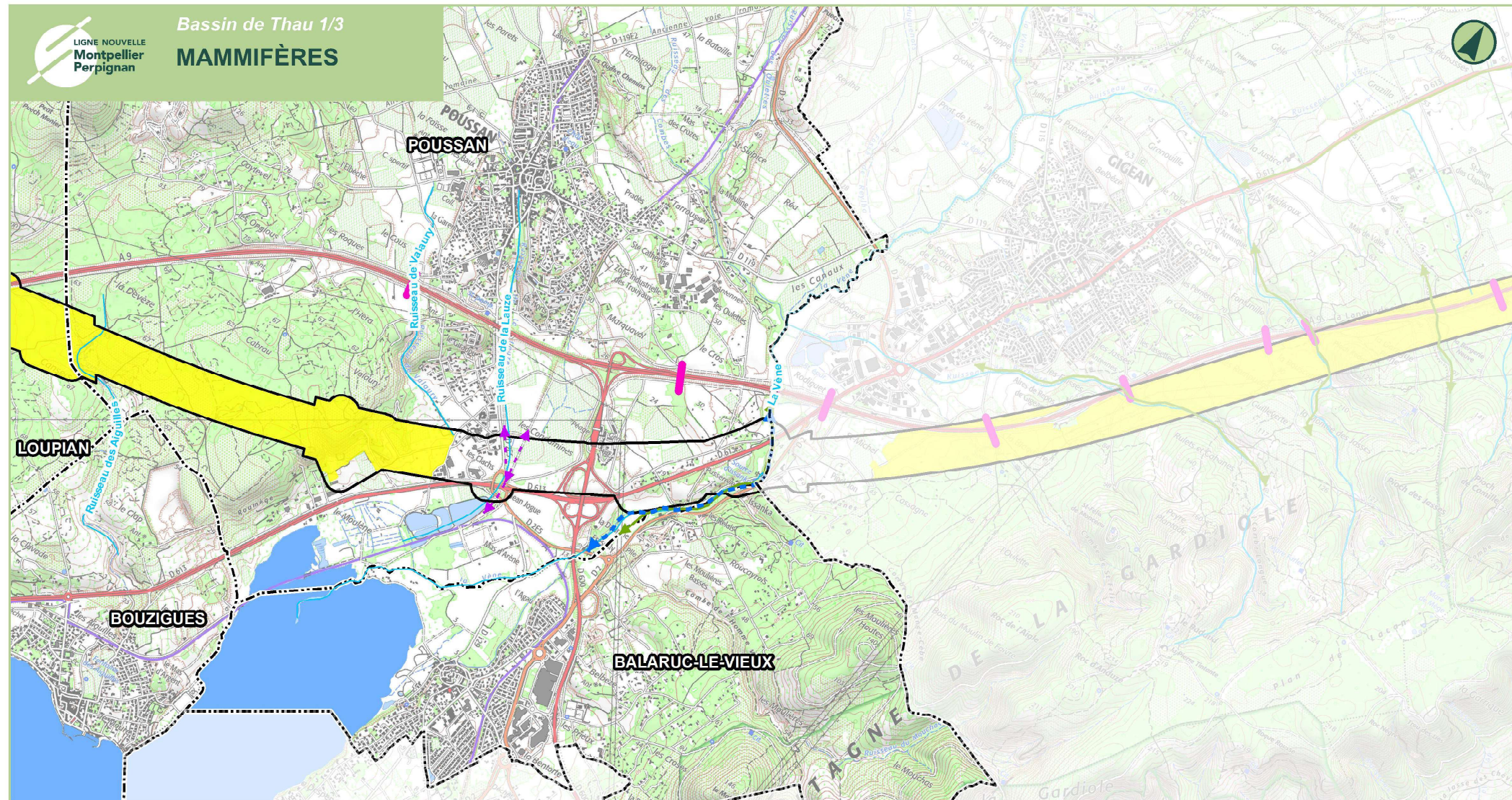


INPN ; P. HAFFNER

Lapin de garenne  
*Oryctolagus cuniculus*



INPN, P. GOURDAIN



**LÉGENDE**

- Zone d'inventaire
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

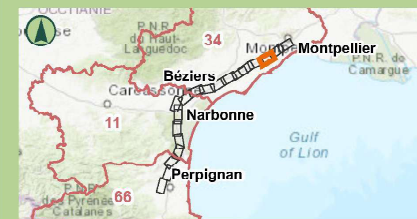
**Site d'intérêt présentant des enjeux pour les mammifères**

**Chiroptères**

- Enjeu modéré
- Enjeu fort
- Enjeu très fort
- Corridors chiroptères - axes de vol

**Mammifères terrestres**

- Milieux perméables aux déplacements (corridors zonaux)
- Corridors linéaires terrestres
- Corridors linéaires cours d'eau/canaux (exemple Loutre)
- Principaux passages à faune (autoroutes)



0 500 1 000 Mètres Date : 31/07/2024

Sources : Biotopo, BD Topo©IGN  
Fond de plan : Scan 25 © IGN